

5,000 travailleurs manifestent

Tour de force de la CSN et de la CEQ

par Robert Lefebvre
QUEBEC (PC) — La CSN et la CEQ ont réussi un véritable tour de force en mobilisant vendredi soir plus de 5.000 travailleurs contre le projet de loi 45.
D'aussi loin que l'Abitibi, ces militants sont venus témoigner leur mécontente-

ment sur la Colline parlementaire pendant que se poursuivaient les travaux de la Commission parlementaire du travail chargée d'étudier article par article le projet de loi tant controversé.
"Ca dépasse toutes nos espérances. On ne croyait pas faire déplacer tant de

monde à une semaine de Noël", déclaraient avec enthousiasme les organisateurs des deux centrales à l'arrivée des manifestants devant le parlement provincial.
Ces mêmes organisateurs évaluaient même cette foule à plus de 12.000 personnes, mais les policiers hésitaient à confir-

mer ce chiffre.

La brigade anti-émeute de la Sûreté du Québec était en disponibilité, toute prête à intervenir, mais le service d'ordre mis sur pied par les deux centrales syndicales a largement suffi à contenir l'enthousiasme des manifestants.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 66

Samedi 17 décembre 1977

40 pages 25 cents

Contrat de 1,200 autobus perdu

Bombardier en colère

QUEBEC (PC) — La direction de la compagnie Bombardier MLW a très mal accueilli la décision du gouvernement québé-

cois de confier à General Motors le contrat de fabrication de 1.200 autobus destinés aux Communautés urbaines du Québec et dont

le coût s'élève à plus de \$90 millions.
Le président de la firme, M. Laurent Beaudoin, et le vice-président, M. Charles

Leblanc, ont contesté, hier devant les journalistes, l'analyse économique de ce contrat par le ministère de l'Industrie et du Commerce qui prétend que les coûts d'entretien et d'opération des autobus proposés par Bombardier seraient supérieurs à ceux de GM sur une période de 15 ans.

Outre le fait que cette compagnie québécoise se croit traitée injustement sur le plan d'évaluation des coûts, elle s'explique mal les raisons qui ont amené le gouvernement à ignorer son appartenance au Québec, ses investissements de \$88 millions et ses 5.000 emplois au Québec et l'état précaire de son usine de Valcourt qui risque de mettre à pied environ 200 employés.

Protectionnisme

M. Beaudoin a rappelé la nouvelle politique d'achat du gouvernement du Québec et il a comparé la situation qui prévaut dans ce domaine en Ontario où, il y a quelques mois, sa compagnie avait perdu un contrat aux mains de la firme ontarienne Hawker-Siddeley même si Bombardier-MLW avait présenté une plus basse soumission pour un contrat du gouvernement de Toronto.

En réponse à une question d'un journaliste, M. Beaudoin a laissé entendre que le gouvernement québécois aurait pu appliquer la même politique de protectionnisme à l'endroit de la firme québécoise dans le cas présent.

"Comment se fait-il que le gouvernement du Québec refuse le traitement juste que Bombardier lui demande alors que nos concurrents reçoivent des traitements de faveur de leur gouvernement," a-t-il demandé en faisant référence au contrat accordé à Hawker-Siddeley.

Etant donné la tournure des événements, MM. Beaudoin et Leblanc dénoncent le monopole accordé "grâce à l'aide du gouvernement québécois" et prédisent que les coûts des autobus en seront plus élevés.

"Compte tenu des délais d'obtention des contrats et du manque de confiance du gouvernement du Québec, l'avenir de Bombardier-MLW dans le matériel de transport s'annonce difficile," a dit encore le président de la compagnie.

Les dirigeants de celle-ci ont vainement tenté, dans une rencontre de dernière minute, d'amener, hier midi, le premier ministre Lévesque et le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, ainsi que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, à reconsidérer leur décision.

M. Beaudoin a fait état du monopole accordé à GM dans la fabrication des autobus, des besoins de Bombardier-MLW et de l'analyse économétrique autour de ce contrat.

Les dirigeants du gouvernement n'ont pas cédé aux demandes de la compagnie et tout ce qu'ils ont promis à celle-ci ont été de vagues possibilités d'obtenir des sous-contrats, a expliqué M. Beaudoin.

American Motors

Par ailleurs, Bombardier-MLW avait signé un accord avec American Motors General afin d'offrir un produit éprouvé et de bonne qualité.

Cet accord permettait à Bombardier-MLW d'offrir des modèles d'autobus en exclusivité partout au Canada et les mieux adaptés aux exigences du Québec, selon M. Beaudoin. AMG a réussi à conquérir en cinq ans E0 pour cent du marché américain dans ce domaine.

encore complètement remis du choc subi lors de la crise du pétrole en 1973-1974 et les économies des pays occidentaux n'ont pas retrouvé leur rythme potentiel de croissance.

La plupart d'ailleurs ont semblé s'accommoder d'une croissance plus soutenue à moyen terme sans risquer de nouvelles tensions inflationnistes majeures.

Les plans de relance de l'activité économique et de stimulation de la demande ont été en général modestes et les pays se sont orientés vers des politiques plus prudentes.

Le contexte international

"Les pays industrialisés ne se sont pas



La plus populaire: "J'aime ma femme"

Un an après la décision du gouvernement québécois de n'émettre qu'une seule plaque d'immatriculation pour les véhicules, la société Unimex Promotions aura vendu pour \$1.5 million de plaques de fantaisie. Ces plaques peuvent se placer à l'avant des voitures, à condition qu'elles ne comportent aucun chiffre et qu'elles ne soient pas obscènes. MM. Len Shugar et Gary Dingwall, propriétaires d'Unimex, ont

expliqué que l'idée n'était pas neuve, puisque 18 Etats américains permettent déjà de telles plaques de fantaisie. Mais, Unimex est la première compagnie canadienne à se lancer dans ce genre d'industrie. Les plaques de fantaisie se détaillent à \$2.49 chacune, mais on peut se les procurer dans divers magasins pour aussi peu que \$1.99. Parmi les 25 slogans choisis, le plus populaire, à venir jusqu'à maintenant, est

"J'aime ma femme". MM. Shugar et Dingwall soupçonnent les épouses de l'acheter afin que tout le monde sache que leur mari n'est plus célibataire.

Selon eux, quelque 500.000 des deux millions d'automobilistes québécois porteront de telles plaques l'an prochain. Certaines plaques préchent en faveur du fédéralisme, tandis que d'autres sont indépendantistes.

Investissements en 1977

Hausse de 14.3 pour cent au Québec

MONTREAL (PC) — "Quoiqu'on ait pu dire ou écrire, ici ou ailleurs, depuis l'avènement au pouvoir du présent gouvernement, les investissements au Québec, en 1977, auront été, selon toute vraisemblance, de 14.3 pour cent plus élevés qu'en 1976."

C'est ce qu'a affirmé, vendredi, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, alors qu'il a fait, pour le bénéfice des journalistes, le bilan de l'économie québécoise au cours de l'année qui s'achève et brossé un tableau des perspectives pour l'année qui vient.

Au sujet des investissements, le ministre de l'Industrie et du Commerce a tenu à rappeler qu'en 1976, la croissance des investissements n'avait été que de 2.9 pour cent.

"Il s'agit donc pour 1977 (14.3 p.c.) d'une performance bien meilleure que celle de l'ensemble du Canada et de l'Ontario (10.5 p.c. et 6.2 p.c. respectivement), a enchaîné M. Tremblay.

"Compte tenu de la conjoncture, il faut, je crois, s'en féliciter et admettre que le Québec continue d'offrir aux investisseurs des occasions d'affaires intéressantes."

M. Tremblay note tout d'abord que "le bilan doit, de toute évidence, se situer dans un contexte nord-américain et même international. L'avenir sera également influencé par cet environnement, mais dépendra ensuite des politiques que les divers gouvernements, et notamment ceux des Etats-Unis, du Canada et du Québec, ont déjà annoncées ou s'apprentent à mettre en oeuvre dans les prochains mois".

Le contexte international

"Les pays industrialisés ne se sont pas

ARTS



Les magasins sont de plus en plus fréquentés mais les arts reprennent un peu leur souffle... C'est tout à fait normal n'est-ce pas. Il y a des hauts et des bas dans la vie artistique... On en profite pour faire le point en somme! Mais il y a des choses intrigantes... Le Triangle artistique connaît des heures sombres... Jean-Claude Simard expose également à la Société des arts! Il y a Lise Ruel aussi... Bon! Tout cela pour faire place aux chroniques habituelles et à une bonne et saine lecture.

DOSSIER



Le ministre Jean Garon de l'Agriculture, a profité du dernier congrès de l'UPA à Québec, pour tracer le programme de son gouvernement relativement à cette activité économique. Le dossier de cette semaine rapporte l'essence des propos du ministre Garon.

SPORT REPORTAGE



Les jeux du Québec régionaux ont fait naître le mini-basket dans la région en 1971. Pour faire connaître cette discipline aux jeunes adeptes de la région il a fallu trouver un parrain. Claude Paquet s'est amené et son dynamisme s'est rapidement communiqué aux dizaines de bénévoles qui ont fait du mini-basket un sport fort populaire au Saguenay.

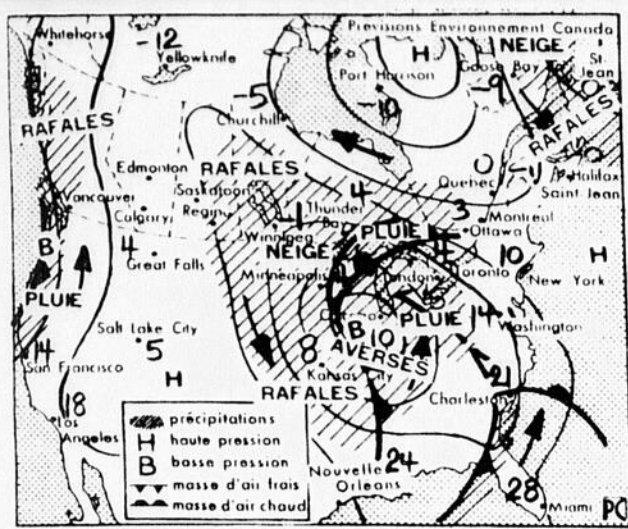
(A lire en page B 1).

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C 1
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	D 3
— Bourse	B 7
— Bridge	D 5
— Cinéma	C 9
— Décès	B 9
— Echecs	D 6
— Finance	B 6
— Horoscope	D 5
— Mots croisés	D 5
— Mot mystère	D 5
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	C 2

Mini-Loto
No de série: 26
98690

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions régionales du temps au Québec pour la journée de samedi, communiquées par Environnement Canada, et comprenant un aperçu pour dimanche.

Abitibi, Chibougamau, Nord de la Haute-Mauricie: ciel clair entrecoupé de passages nuageux, maximum moins 8 sauf moins 5 au Sud de l'Abitibi. **Dimanche: ennuagement.**

Pontiac, Témiscamingue: nébulosité variable, maximum zéro. **Dimanche: nuageux et averse.**

Montréal, Outaouais: ensoleillé et passages nuageux, maximum 1, sauf 3 dans les grandes villes. **Dimanche: nuageux et averse.**

Canton de l'Est, Laurentides, Québec, Trois-Rivières, Sud de la Haute-Mauricie: temps clair entrecoupé de passages nuageux, maximum moins 2, sauf 1 dans les Cantons. **Dimanche: ennuagement suivi d'averses.**

Baie-Comeau, Sept-Îles, Lac-Saint-Jean: temps clair entrecoupé de passages nuageux, vent modéré, maximum moins 6. **Dimanche: beau.**

Rimouski, Gaspésie: nébulosité variable, vent modéré, maximum moins 4. **Dimanche: beau.**

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Dawson	-33	-
Vancouver	1	7
Victoria	1	7
Edmonton	-10	7
Calgary	-6	-2
Saskatoon	-7	-5
Regina	-5	-3
Winnipeg	-4	0
Toronto	2	4
Kingston	-1	3
Ottawa	-3	0

MAREES

AUJOURD'HUI

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 00h25 (.5cm) et haute à 06h40 (2m.3cm). Elle sera à nouveau basse à 12h50 (.8cm) et haute à 19h00 (2m.4cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 01h50 (.8cm) et haute à 07h55 (4m.6cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 02h45 (.7cm) et haute à 08h05 (4m.1cm). Elle sera à nouveau basse à 15h05 (1m.0cm) et haute à 20h15 (4m.1cm).

DEMAIN

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 01h15 (.7cm) et haute à 07h55 (2m.3cm). Elle sera à nouveau basse à 14h00 (.9cm) et haute à 20h00 (2m.2cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 02h50 (1m.1cm) et haute à 08h55 (4m.5cm). Elle sera à nouveau basse à 15h20 (1m.5cm) et haute à 21h25 (4m.3cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 03h55 (1m.0cm) et haute à 09h00 (3m.9cm). Elle sera à nouveau basse à 16h25 (1m.2cm) et haute à 21h35 (3m.7cm).

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE 316, avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q. Tél. 545-4480.

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Bertrand TREMBLAY

Rédacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Alma et les environs 662-7929
St-Félicien et les environs 679-3832
Sans frais interurbains Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes: Paul BERGERON

Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND

Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONIPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Un accident de la route fait 2 morts

par Guy Bergeron

CHUTE-DES-PASSES — Un violent accident survenu au millage 26 de Chute-des-Passes a causé la mort de deux personnes, hier après-midi. Les victimes sont MM. Rémi Côté, âgé de 21 ans et Guy Dufour, âgé de 22 ans, tous deux de Rivière-Eternité.

M. Jules Dufour, le frère de la victime Guy Dufour, et le beau-frère de Rémi Côté, conduisait la camionnette, a subi de graves blessures dans l'accident.

Les trois forestiers étaient à l'emploi de Gobeil et

Potvin, un entrepreneur forestier du secteur de Milot. L'accident s'est produit vers 11h15, lorsque la camionnette conduite par M. Jules Dufour a donné contre un lourd fardier, propriété de M. Jean-Paul Tremblay, de Deslisle.

Au moment où la circulation a été bloquée pendant plusieurs heures, les membres de la Sûreté de Québec, plus précisément les agents Michel Bergeron et Richard Barrette ont eu à répondre à deux autres accidents.

La chaussée glissante serait responsable de cette tragédie.

Une enquête du coroner devrait avoir lieu dans cette affaire, au cours des prochaines semaines.

Terrassé par une crise cardiaque

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — M. Jean-Marie Gaudreault, âgé de 51 ans, de la rue Victor-Guimond est mort d'une crise cardiaque, hier après-midi en faisant du ski de fond, dans les champs, derrière son quartier résidentiel.

C'est son fils qui l'a retrouvé, vers 18h30, dans une coulée, non loin de la rue Peter McLeod.

Les ambulanciers de la maison Aubin & Fils se sont rendus sur les lieux, et il a fallu près d'une heure pour aller chercher M. Gaudreault.

La Sûreté municipale de Chicoutimi a fait les constatations d'usage. M. Gaudreault avait quitté sa demeure après le dîner pour une randonnée en ski et la mort remonterait au début de l'après-midi.

FAITS DIVERS

Biens mal acquis...

par Guy Bergeron

ALMA — Les policiers de la Sûreté municipale d'Alma ont eu une dure semaine, mais ils ont également joué gagnants, puisque hier soir, ils arrêtaient un jeune homme qui passait aux aveux en admettant avoir commis un vol avec effraction au montant de \$3,000, à l'entreprise Louis-Philippe Girard, de la rue Fortin, à Alma.

Le vol avait été commis dans la nuit de mardi. Hier, les enquêteurs, le sergent Gabriel Potvin, l'agent Laval Côté, les détectives Paul Fortin, Jean-Yves Carlos et les membres du Bureau des enquêtes criminelles faisaient de nombreuses perquisitions.

Sur le jeune homme, ils retrouvent un montant de \$300 tandis qu'un montant de \$1,300 aurait été dispersé aux quatre vents de même qu'un autre montant de \$400, car pour l'adolescent, ce vol était un peu comme la Loto-Québec.

C'était son tour, et les taxis faisaient de l'argent. Cependant, les policiers ne désespèrent pas de retrouver au cours des prochaines heures, un autre montant d'argent, si la chance continue à leur sourire comme depuis quelques jours.

On se rappellera que lundi dernier, les policiers éclaircissaient rapidement au vol de \$1,000 commis au Théâtre Alma lorsqu'un individu a éventré le coffre-fort.

CHICOUTIMI — Un citoyen de Chicoutimi a été frappé d'un coup de couteau au bras, au cours de la nuit de jeudi à vendredi, lorsqu'il a été accosté par deux individus et une jeune fille sur la rue Racine.

L'incident s'est produit vers deux heures lorsque le citoyen, en passant près des deux individus et de la jeune fille a été accosté d'un coup d'épaulé.

Il a réussi à éviter un premier coup de couteau qui était dirigé vers son thorax et un deuxième l'a frappé à l'épaule.

Les policiers de Chicoutimi ont arrêté les deux individus et la jeune fille.

Peu après, la jeune fille était relâchée tandis que les deux jeunes gens étaient gardés en cellule.

Le sergent Antoine Dallaire, du bureau des enquêtes criminelles a déclaré que le rapport sera soumis au procureur de la Couronne pour déterminer quelle accusation sera portée contre les deux individus.

Quant à la victime, elle a subi une légère coupure au bras. Son hospitalisation a été de courte durée.

CHICOUTIMI — Les pompiers de Chicoutimi, sous la direction du sergent Vincent Tremblay, ont rapidement maîtrisé, hier matin, un incendie, qui s'est déclaré à la demeure à M. Michel Saint-Gelais, du 1464, rue Voltaire, à Chicoutimi.

L'incendie a pris naissance dans un petit poêle à bois, au sous-sol de la maison.

Les dommages sont évalués à plus de \$4,000. L'eau et la fumée ont causé les lourds dommages.

Conseil métropolitain Les conseillers veulent travailler dans l'harmonie

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Sans doute impressionnés par l'exposé que leur servait deux jours auparavant le président de la Communauté régionale de l'Outaouais, M. Jean-Paul Seguin, plusieurs membres du Conseil métropolitain ont insisté sur la nécessité d'abandonner les "chicanes" et discussions inutiles qui, en fin de compte, retardent le travail de réalisation du schéma d'aménagement.

Réunis en assemblée jeudi, en l'absence des maires Francis Dufour et Henri Girard, les élus avaient d'abord pris connaissance de l'avis juridique sur la controversée question du libellé du procès-verbal du 26 octobre, avis qui indiquait que le procès-verbal respectait les délibérations de l'assemblée.

Après plusieurs minutes de discussions ou, notamment un des principaux artisans de "l'affaire du procès-verbal", le conseiller Edouard Lapière, précisa de nouveau sa pensée, c'est le nouveau conseiller chicoutimien, M. Claude Gaudreault qui, par une intervention manifestement écoutée par ses collègues, "polarsa" la lassitude de plusieurs membres.

"De la façon dont vous discutez depuis que j'assistais aux assemblées du conseil métropolitain, vous n'arriverez jamais à une solution", devait-il indiquer.

Selon lui, même si chacun est en droit de faire valoir son point de vue, il faut cesser de "charrier la loi", mettre un terme aux discussions inutiles, et travailler pour réaliser les objectifs de l'organisme.

L'intervention du conseiller, qui avait d'ailleurs été précédée d'autres remarques du même ordre de quelques collègues, aboutit à une proposition selon laquelle la partie non-litigieuse du procès-verbal serait adoptée, alors que les articles sujets à controverse seraient refétés au comité spécialement formé

pour se pencher sur des modifications éventuelles aux pouvoirs et au fonctionnement du conseil métropolitain.

Par ailleurs, le conseiller Edouard Lapière a suggéré et obtenu que dorénavant, la municipalité qui présenterait un règlement d'emprunt, joigne audit règlement la dette obligatoire du moment, et le taux d'endettement.

Cela afin d'éclairer davantage les membres qui, on le sait, doivent entériner les règlements d'emprunt avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

Désormais il faudra penser métrique

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Il n'est plus question maintenant sur les routes de parler de milles à l'heure mais bien de kilomètres-heure.

Le système métrique est maintenant établi au Québec. La Loi du ministère des Transports est entrée en vigueur hier.

C'est donc dire que les automobilistes devront maintenant s'habituer à voir 50 kilomètres-heure,

70 kilomètres-heure, et 90 kilomètres-heure.

Cependant, il faudra quelques mois au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour installer tous les panneaux de signalisation en kilomètres-heure.

Au cours des derniers jours, le ministère des Transports du Québec a installé de nouveaux panneaux de signalisation sur le pont Sainte-Anne, indiquant la vitesse en kilomètres.

A Chicoutimi, le travail se fera graduellement, tandis qu'à Jonquière, l'assistant-directeur, M. Léon-Maurice Tremblay, étudiait la question.

M. Jean-Guy Tremblay, directeur régional du ministère des Transports, a signalé que les automobilistes verront surtout des panneaux de signalisation indiquant 50 kilomètres-heure, ce qui équivaut à 30 milles à l'heure, 70 kilomètres-heure, ce qui équivaut à 45 milles à l'heure et 90 kilomètres-heure, qui équivaut à 55 milles à l'heure.

Dans les villes, ce sont des panneaux de signalisation de 30 kilomètres et 70 kilomètres.

Double hold-up à Jonquière

par Guy Bergeron

JONQUIÈRE — Un bandit solitaire, armé d'un revolver a fait main basse, hier soir, sur le dépôt du magasin Provigain, rue Mellon, Arvida, soit un montant de \$5,000.

Le gerant du magasin Provigain, M. Lucien Perron, se rendait à la Place Davis, plus précisément à la Banque provinciale pour faire le dépôt de nuit, lorsqu'il fut accosté par un individu qui arme, lui a ordonné: "Donne ton sac, démêle tes clefs". L'individu a pris la fuite avec le dépôt de nuit.

Toutefois, ce dernier aura une désagréable surprise, puisqu'il n'y a dans le sac qu'un montant de \$200 en argent, le reste étant des chèques.

Autre vol à main armée

Par ailleurs, un individu a fait main basse sur un montant de \$500 au marché St-Hilaire, situé sur la rue St-Hilaire, à Jonquière.

Encore là, les enquêteurs, sous la direction du lieutenant détective Gilbert Barrette mènent l'enquête.

Au moment d'aller sous presse, les policiers de Jonquière faisaient de nombreuses perquisitions.

Accident

Enfin, des jeunes gens qui ont volé une automobile à Kenogami ont eu un accident à l'intersection des routes 169 et 170 à Saint-Bruno.

Après avoir frappé une automobile ou des personnes ont subi des blessures, les jeunes gens ont pris la fuite dans une automobile volée.

AU PALAIS DE JUSTICE

25 mois de pénitencier pour recel

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Louis-René Lagacé a imposé une sentence de 25 mois de pénitencier à Gaëtan Girard, un individu de Chicoutimi, qui avait admis sa culpabilité quelques minutes auparavant à une accusation de recel pour un montant de \$4,050, de même qu'à trois vols par effraction.

Girard était depuis cinq mois à la prison de Chicoutimi en attendant de subir ces procès qui se sont soldés par un plaidoyer de culpabilité, hier.

En rendant sa sentence, le président du tribunal a exhorté Girard à bien réfléchir. "Vous voulez aban-

donner la carrière de criminel, j'en suis bien heureux car vous avez dû constater que ce que vous avez fait était loin d'être payant pour vous; en plus vous avez créé une situation ennuyeuse pour toute la population", a signalé le juge Lagacé.

Avant de connaître son sort, le prévenu avait eu une entrevue avec le juge Lagacé à son bureau. Même si les larmes lui sont montées aux yeux, Girard a quitté l'enceinte de la Cour, bien déterminé, semble-t-il, à ne plus retomber dans le crime.

On l'accusait notamment d'avoir recélé les appareils de télévision volés dans les maisons d'habitation de M. Gaëtan Girard, de même que celle de Mme Michelle Mérette, des bijoux d'une valeur de \$1,000, propriété de M. Jocelyn Belley, de même que des bijoux au montant de \$500, propriété de M. Joseph Noël.

Il avait également commis des vols par effraction au poste de taxi de la rue Sainte-Marie de Chicoutimi-Nord, de même que dans une remise, propriété de M. François Villeneuve.

Me Robert Côté, procureur de la Couronne, avait signalé que dans le cas de Girard, il s'agissait d'un individu criminalisé, d'autant plus qu'il avait déjà été condamné à 15 mois de prison pour le vol d'une automobile, le 29 avril 1976, à huit mois de prison pour deux vols simples, tandis

que le 25 juin 1976, l'écopait de quatre mois pour avoir aidé Ghislain Gaudet à s'évader de la prison de Chicoutimi.

Cette fois, Girard prend le chemin du pénitencier. **Apte à subir son procès**

Le Dr Claude Voisine, psychiatre à l'Institut Roland-Saucier, a déterminé que Guy Gagné, un jeune homme de Chicoutimi-Nord, était apte à subir son procès, sous l'accusation d'avoir le 16 novembre, incendié le Club de tennis de Chicoutimi-Nord, propriété de M. Jacques Bordeleau.

Gagné est déjà détenu à l'Institut psychiatrique Roland-Saucier, ayant été acquitté, il y a deux mois, pour cause d'aliénation mentale de deux incendies criminels par le juge Lucien Tremblay dont celui qui a ravagé le centre communautaire de la paroisse Sainte-Anne.

Cela veut dire que le conseil des ministres devra décider quand Gagné pourra reprendre sa liberté, soit lorsque les psychiatres auront déterminé qu'il peut vivre en société sans danger, non seulement pour lui mais pour le public en général.

Noël-André Gagné, c.i.a.

Tenus de livres Impôt sur le revenu
Préparation des paies Gestion financière
250 est, Racine Chicoutimi 543-3844
294, de la Savoie, Jonquière 547-4379

REFLEXION

Quand vous voyez quelque chose que vous aimez... ou quelque un... qu'on la sache!

C'est ce qui fait la beauté et la valeur de la vie...

Comité des relations humaines de Musac INC

INGENIEURS-CONSEILS



HUI, GAUTHIER & Associés
424, rue Fay, Arvida
TEL.: 548-3111

RONALD HUI LOUIS-MARIE GAUTHIER
ING., M.C.S.M.E. ING., M.S.C.G.C., M.S.C.G.

COMPTABLES GENERAUX LICENCIES (C.G.A.)

LACROIX, LAPOINTE, LAPOINTE, POLIQUIN ET CIE C.G.A.

123 EST, RACINE, SUITE 101 CHICOUTIMI — 549-1717
2900, CH. QUATRE-BOURGEONS, STE FOY — 658-3323
CLAUDE LACROIX C.G.A. synd. GABRIEL LAPOINTE C.G.A.
OLIVIER LAPOINTE C.G.A. synd. PIERRE POLIQUIN C.G.A.
DENIS GRENIER C.G.A.

J.-V. FLEURY AVOCAT

Etude légale:

FLEURY, BERGERON

AVOCATS

J.-Vincent Fleury, B.A., L.L.L.
Alain Bergeron, D.E.C., L.L.L.

625, rue Sacré-Coeur ouest,
ALMA, P.Q., G8B 1M5
Tél.: (418) 662-6615
(Edifice Sears)

Adhérents au régime d'aide juridique



AFFAIRES SOCIALES — MM. André Lemieux, P.-A. Lambert, Bertrand Girard et Gilbert Brisson, lors de la Conférence de presse où les dirigeants de la Confé-

rence régionale des hôpitaux de la région ont donné leur version des faits, hier, à Jonquière.

Conférence des hôpitaux

Appui aux administrateurs des centres hospitaliers

par Gilles Paradis

JONQUIÈRE — La Conférence des hôpitaux de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau a donné son entier appui à l'endroit des administrations des centres hospitaliers actuellement en difficulté à cause de la signature de contrats avec des firmes de consultants pour les services alimentaires.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, dans le secteur Arvida, le président de la Conférence régionale, M. Bertrand Girard, a tenu à apporter des décisions visant à nuancer des déclarations de leaders syndicaux, depuis que la situation en cours prévaut.

Entouré de M. P.-A. Lambert, vice-président de la Conférence régionale des hôpitaux et de M. Gilbert Brisson, le président Bertrand Girard a mentionné que de façon unanime les membres de la Conférence régionale sont d'avis que les contrats récemment intervenus avec des consultants pour les services alimentaires relèvent exclusivement de leur mandat et que cette liberté qu'ils ont de choisir leurs conseillers ne contrevient aucunement avec les directives émanant du ministère des Affaires sociales ni des conventions collectives de travail liant les parties. Ces décisions ne vont d'ailleurs aucunement à l'encontre des déclarations du ministre Denis Lazure, à ce sujet M. Bertrand Girard a expliqué à la presse régionale que les contrats intervenus avec des firmes n'ont pour but que de conseiller les établissements dans l'organisation et la gestion des services alimentaires ce qui inclut l'étude des méthodes de travail, l'équilibre et la standardisation des menus, le partage des portions et l'achat des aliments.

«Les établissements gardent pleine autorité sur le personnel et demeurent entièrement libres de donner suite ou non aux recommandations formulées par ces

conseillers, a-t-il fait part. Ces conseillers ne se substituent pas à l'employeur et les établissements concernés prennent d'ailleurs les dispositions nécessaires pour que ces consultants ne constituent pas une autorité parallèle.»

Mentionnant qu'il ne s'agit pas de contrats à forfait au sens de la convention collective, M. Bertrand Girard a ajouté que si des modifications dans les méthodes de travail étaient apportées, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des tâches restent accomplies par le même groupe de salariés. «La nature de ces contrats est identique à celle de l'engagement de conseillers juridiques ou de vérificateurs. Au surplus, ces contrats ont un caractère essentiellement temporaire puisque les établissements peuvent mettre fin selon leur désir par l'envoi d'un avis aux consultants, sur un avis de trente jours.»

Mises à pied

M. Girard nie que l'entrée en fonction de ces conseillers a pour but de faire des mises à pied, déclarant que la convention de travail accorde la sécurité de l'emploi pour tous les employés ayant au moins deux ans de service. Il a fait d'ailleurs écho à une circulaire émise par le ministre des Affaires sociales qui mentionne que «les contraintes budgétaires en fonction desquelles les établissements doivent dorénavant gérer les activités ne doivent pas en soi entraîner des mises à pied d'employés syndiqués.»

La circulaire précise notamment que la politique à adopter lors de diminutions d'effectifs est «d'abord de ne pas combler les postes devenus vacants».

Pour le président de la Conférence régionale des hôpitaux, l'objectif poursuivi par les établissements est d'apporter une note additionnelle à la rationalisation des services alimentaires et non pas de mettre à pied du personnel.

A Roberval

Au Centre psychiatrique de Roberval, où la firme Sogsabec est en place depuis le 18 octobre 1977, un premier rapport indique que les premières recommandations coïncident avec le nombre de personnes en place. Il y a 27 employés aux cuisines et la firme prétend qu'un total de 26,9 est nécessaire.

M. Girard, à la suite de la déclaration qu'un boucher n'a pas été remplacé, a dit que cet employé était pratiquement toujours absent de son poste, agissant à titre d'agent syndical libéré. L'hôpital a dû embaucher une deuxième personne mais le retour de l'ancien agent syndical libéré à son ancien poste entraînerait un surplus d'une personne dans la classification de boucher... Avant la mise sous contrat de Sogsabec, le syndicat avait déjà été informé qu'un boucher était de trop aux services alimentaires.

Il a indiqué que s'il y avait eu une diminution de personnel au Centre psychiatrique de Roberval, depuis 1973, c'est qu'il y a eu une chute de 14,7 pour cent dans les activités entre 1973 et 1977, le nombre de repas passant de 144 500 en 1973 à 122 000 en 1977, en raison d'une diminution du nombre de bénéficiaires. «Pour autant, a-t-il ajouté, le ratio personnel par jour-repas est sensiblement le même en 1973 et 1977, passant de 0,38 à 0,37.»

A Jonquière

Le président de la Conférence régionale des hôpitaux de la région a tenu à préciser qu'il était effectivement vrai que la firme Sogsabec avait recommandé une diminution de dix postes à l'hôpital de Jonquière mais il a exprimé l'opinion que le transfert du Centre d'accueil Domremy de Kénogami dans les locaux du centre hospitalier avait impliqué le transfert de toute l'équipe y compris ceux des services alimentaires. «L'addition d'une centaine de repas par jour dans un établissement où on en prépare plus de 700 ne nécessitait pas le transfert de toute l'équipe de l'ancienne clinique Domremy, l'équipe de base étant déjà en place.»

Il a été expliqué qu'au moment de la recommandation de cette diminution de 10 postes, le Centre hospitalier de Jonquière avait l'équivalent de 624 employés à plein temps et qu'un an et demi plus tard, la liste de paie note 625 employés. «Globalement, il n'y a pas eu de diminution de personnel, les services ayant toutefois été améliorés dans d'autres secteurs.»

Au niveau de la qualité et de la quantité des aliments, la Conférence régionale se porte en faux contre les commentaires émis par les représentants syndicaux. «Il est indubitable que les études entreprises dans les services alimentaires ont conduit à la préparation de repas mieux équilibrés», a dit M. Girard.

Ce dernier a fait part de l'indignation de la Conférence régionale devant les grèves illégales et «parfois même sauvages qu'entreprennent les salariés sur les dos des malades afin de manifester leurs idées politiques».

Il a nié les chiffres émis par les syndicats à l'effet que 5 500 membres avaient contesté, disant qu'environ 1 465 personnes se sont vues couper du salaire dans les centres hospitaliers pour des périodes variant de 15 minutes à 1h30, dans la majorité des cas. Seulement 200 personnes environ ont protesté pour des périodes plus longues.

Tel: 549-7461

R.-Guy Dion, O.D.

OPTOMETRISTE

302 St-Valier — Chicoutimi

G7H 4J1

BOUCHARD, LAROCHE,
BRASSARD ET GAUTHIER

AVOCATS

ME LUCIEN BOUCHARD ME CLAUDE LAROCHE
ME RAYNALD BRASSARD ME LAVAL GAUTHIER

EDIFICE PLACE AUTOGARE,
393 EST, RACINE, SUITE 305,
CHICOUTIMI — 545-4580

Hôpital d'Alma

Le CA refuse de céder devant le syndicat

ALMA — Le conseil d'administration de l'hôpital d'Alma a maintenu sa décision de retenir une firme de consultants pour les cuisines et en ont fait part à l'exécutif du syndicat, lors d'une rencontre de plus d'une heure, hier matin.

Devant une telle décision, la partie syndicale a fait savoir qu'elle radicaliserait ses positions dans le conflit qui dure

depuis huit jours mais a appelé les états généraux des Affaires sociales dans le but de faire le point sur la grève des 350 employés de l'hôpital d'Alma. Cette rencontre des leaders syndicaux est prévue pour 18 heures, à Alma, cet après-midi.

Le conseil d'administration de l'hôpital d'Alma, présidé par Mme Micheline Richard-Lachman a tenu une réunion

d'urgence, à 9 heures, hier, et a décidé d'une rencontre avec l'exécutif du syndicat, oubliant l'ultimatum posé auparavant qui était le retour inconditionnel au travail de tout le personnel syndiqué.

Le Dr Marcel Perron a déclaré, hier après-midi, que le conseil d'administration de l'hôpital d'Alma avait accepté de rencontrer l'exécutif du syndicat, sans

condition, parce que l'on en était venu à la conclusion que c'était une solution pour créer un climat nouveau dans ce problème. «Nous avons écouté leurs griefs et croyant que les membres du conseil étaient mal informés, ils ont expliqué ce qu'était à leurs yeux la firme Sogsabec. Nous sommes allés jusqu'à leur montrer le contrat qui nous unissait à cette firme pour leur démontrer qu'elle était embauchée à titre de consultante et non à titre de gestionnaire. Après leur départ nous avons réévalué la situation et pris de nouveau le vote qui a résulté au maintien de notre position initiale.»

La présidente du conseil d'administration, Mme Micheline Richard-Lachman et le R.P. Bruno Prescott, un membre du conseil d'administration ont été empêchés de sortir du terrain après la réunion et après plus de deux heures et trente d'attente et un deuxième essai, on a dû faire appel à la force policière municipale.

Les policiers ont escortés les deux automobiles jusqu'à la sortie du terrain et rien ne s'est produit.

Le Dr Perron a mentionné que c'était un événement mineur et qu'il fallait comprendre les syndiqués qui étaient deçus.

Les autorités de l'hôpital d'Alma s'inquiétaient de l'entrée du personnel, à 16 heures mais les employés ont pu passer les lignes de piquetage sans aucun problème.

Les débrayages ont été peu nombreux, hier, et à Chicoutimi, on a prolongé la pause-café d'une heure pendant qu'à l'hôpital de Saint-Jérôme le personnel a débrayé 15 minutes. Ce furent les deux seules institutions touchées par les manifestations.

LE TRAVAIL

Gérin-Lajoie s'étonne des injures de Denise Leduc

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Le directeur général des Métallos Unis d'Amérique, M. Jean Gérin-Lajoie, s'est dit étonné, hier, de recevoir un flot d'injures de la part de la présidente de la CSN, Mlle Denise Leduc, par suite de sa position sur le projet de loi 45.

Avouant ne pas connaître la présidente de la CSN, M. Jean Gérin-Lajoie a mentionné avoir dit en connaissance de cause qu'il était urgent que le gouvernement du Québec vote le projet de loi 45.

«Je me méfie des gens qui lancent des flots d'injures au nom de la solidarité syndicale», a précisé M. Jean Gérin-Lajoie, et je trouve pathétique l'exemple qu'elle a donné sur la disposition traitant de l'ingérence du gouvernement lors des élections syndicales. Ou elle n'a pas pris le temps de bien lire l'amendement ou elle n'a rien compris dedans.»

Quant à cet article sur les élections, M. Gérin-Lajoie a dit que c'était la CSN qui souhaitait le plus un amendement et qu'il ne comprenait pas pourquoi aujourd'hui elle demandait le retrait du pro-

jet de loi. «Les amendements vont dans le sens des vœux syndicaux, a-t-il dit, et il n'y a rien à comprendre à leur façon d'agir.»

M. Jean Gérin-Lajoie a ajouté que les Métallos Unis d'Amérique avaient étudié quatre heures le projet de loi et ses amendements alors qu'il y avait 250 délégués à la table de travail.

«De plus, au congrès, où il y avait 1 000 personnes, on a fait une nouvelle étude de deux heures et c'est presque à l'unanimité que l'on a décidé d'appuyer ce projet de loi.»

Le directeur général des Métallos a rappelé que la position de la FTQ et des Métallos était pratiquement identique et que c'était parce que le projet de loi était positif qu'il avait été endossé.

Il a conclu être très à l'aise dans sa décision d'approuver le projet de loi 45 parce qu'il avait été élu par 45 000 membres représentant 225 usines. «Ce n'est ni le PQ ni Washington qui ont dit à ces gars-là de m'élire comme ce n'est pas le PQ ni Washington qui a décidé les 250 délégués à la réunion et les 1 000 délégués, au congrès, à appuyer le projet de loi 45.»

Débrayage

Les quelque 125 syndiqués municipaux d'Alma ont débrayé une heure, hier matin, en guise de protestation contre la lenteur dans la conciliation, pour le renouvellement de leur contrat de travail.

Echu depuis le 15 octobre dernier, le contrat de travail des employés municipaux d'Alma avait été signé, il y a deux ans, après une grève qui avait fait couler beaucoup d'encre. Le droit de grève sera acquis le 5 janvier 1978.

En plus de protester contre la lenteur des négociations, les grévistes ont dit avoir débrayé une heure par geste de solidarité à l'endroit des travailleurs de l'hôpital d'Alma et pour protester contre le projet de loi 45.

Vote de blâme

Le Syndicat des professeurs de la région de Jonquière a pris un vote de blâme à l'endroit de l'administration du collège, pour le manque de 25 professeurs.

Dans un communiqué de presse remis hier, le Syndicat des professeurs fait part que la clientèle scolaire, au Collège de Jonquière, est de 3 071 et que les normes veulent qu'il ait 244 professeurs à l'enseignement et 12 20 professeurs pour la coordination des départements.

«Pendant que l'administration du collège tente de projeter une image de dynamisme et d'ouverture à l'extérieur, en faisant la fête, la situation se détériore à l'intérieur», dit le communiqué de presse.

La proposition votée par le Syndicat des professeurs à titre de vote de blâme est: pour avoir refusé d'embaucher du personnel sur des bases réalistes, au mois d'août 1976; pour avoir empêché les nouveaux professeurs qui ont été engagés ou seront engagés après le 1er octobre d'obtenir leur permanence et la sécurité d'emploi avant la fin de la convention collective; pour avoir délibérément nuï à la qualité de l'enseignement; pour vouloir systématiquement briser le mécanisme de la sécurité d'emploi.

Normand Rivard, technicien en génie civil et directement sous les ordres de l'ingénieur, M. Florent Gagné, M. Robert Bhérier, inspecteurs en bâtiments, M. Aurélien Maltais, responsable de l'équipement, M. Robert Martel, magasinier et M. Claude Grenier, responsable des activités socioculturelles.

M. René Mercier a entendu les deux parties et une autre séance est prévue. La date et l'heure n'ont pas encore été fixées. Apparemment, la municipalité aurait d'autres cas d'employés à soulever.

La décision de M. Mercier est attendue avant la fin du mois de février prochain.

Litige sur le statut de cinq travailleurs

LA BAIE — Un commissaire-enquêteur du ministère québécois du Travail, M. René Cormier, rendra une décision en ce qui a trait au litige opposant l'administration municipale de La Baie et le syndicat de ses employés concernant le statut de cinq travailleurs à savoir s'ils sont cadres ou syndiqués.

C'est à la demande du syndicat que le commissaire-enquêteur est venu entendre les deux parties. C'est en vertu de l'article 30 du Code du travail que les syndiqués ont soulevé ce point. Cet article stipule qu'un commissaire-enquêteur peut déterminer le statut d'un travailleur s'il y a contestation.

Les travailleurs impliqués sont MM.

En voulez-vous une faible?

Médaille



Aucune n'est plus faible.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Bienvenue à nos "adoptés" finlandais!

Durant la période des Fêtes, soit exactement à partir de demain jusqu'au 27 décembre, le Haut-Saguenay ou plus précisément Chicoutimi, se transformera en petite Helsinki à l'occasion du tournoi mondial de hockey junior.

Chicoutimi devient la ville-hôte de l'équipe finlandaise. Elle a cette distinction, parmi tous les autres centres qui présenteront des matches, d'héberger en permanence les membres d'une équipe, celle de la Finlande.

Montréal et Québec présenteront le plus de rencontres et les plus importantes des éliminatoires. D'abord parce que le Forum et le Colisée sont les seules arenas de la province à pouvoir admettre au moins 10,000 spectateurs, et qu'en outre, elles possèdent tout l'équipement nécessaire pour procéder à la télédiffusion des spectacles, sans frais supplémentaires.

Un seul autre centre du Québec comparable au Haut-Saguenay, Hull, sera également le théâtre de quatre rencontres du tournoi, (Chicoutimi en présentera cinq).

Il ne faudrait pas croire que Chicoutimi, malgré la cordialité factice et on ne peut plus intéressé du grand profiteur du hockey professionnel, Alan

Eagleson, bénéficie d'un grand privilège. Elle a voulu tout simplement prendre un pari sur la rentabilité publicitaire d'un tel tournoi.

Eagleson et Compagnie, profitant de la motivation des organisateurs chicoutimiens et de leur conseil municipal pour ces grandes compétitions (on anticipe surtout le tournoi de championnat junior canadien, celui de la Coupe Memorial en 1979) ce qui, à première vue, pouvait paraître un cadeau de Grec: devenir la ville-hôte de l'équipe qui a terminé en quatrième place, l'an dernier.

L'aspect le moins séduisant de la proposition, c'est l'absence de l'équipe canadienne dans les matches qui seront présentés à Chicoutimi...

Pour mériter ainsi l'avantage de présenter des matches de hockey, à une période de l'année où généralement les amateurs s'éloignent du Centre Georges-Vézina, Chicoutimi doit assumer des frais relativement importants.

L'équilibre budgétaire nécessite la présence, à chaque match, de quelque 4,000 spectateurs qui auront payé un droit d'entrée. Pour prévenir un lourd déficit que les contribuables seraient appelés à éponger, il aura fallu un tra-

vail colossal et une intense sollicitation auprès du milieu, de la part des membres du comité organisateur que préside l'unique juge Edmond Savard, l'homme aux 10,000 amis...

Jusqu'à maintenant, on a vendu près de 1,500 séries de billets, à \$35 chacune. C'est la garantie du succès financier. Selon les observateurs, cette vente préalable permet d'anticiper quelque 2,000 autres amateurs aux guichets.

Mais pour respecter les exigences de la presse internationale, le conseil municipal a dû consacrer quelque \$40,000 à la construction d'une deuxième galerie de 45 places pour loger les journalistes qui viendront nous visiter durant cette période.

Le plus décevant, c'est que lord Eagleson a bien voulu épater la galerie quand il est venu signer l'entente avec le conseil municipal, à l'hôtel de ville de Chicoutimi, en octobre dernier, mais il n'a pas respecté son engagement de faire téléviser la joute contre les Russes, le lendemain de Noël. On a appris avec étonnement, par la suite, que l'obligation d'offrir ainsi à notre région une telle publicité n'avait pas été inscrite dans les clauses du contrat. L'attitude du réseau CTV est également dé-

cevante. Elle confirme ce que je déplorais la semaine dernière, soit que les grands réseaux de télévision, dont le privilège très rentable d'exploiter les ondes impose des obligations sociales à l'étendue du pays, se contentent de servir les grands centres en ignorant tout ce qui se passe ailleurs.

Je ne doute pas que la population fera savourer à nos visiteurs hockeyeurs et notamment à nos "adoptés" du temps des Fêtes, les Finlandais, la chaude hospitalité saguenéenne et jeannoise.

Bertrand TREMBLAY

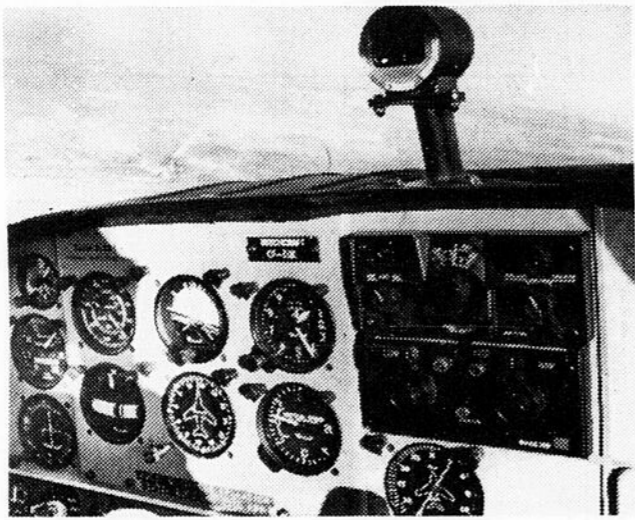
PAROLE AUX LECTEURS

Les finissants en pilotage critiquent...

Pour une fois ce seront les principaux concernés qui vous parleront de cette institution. Peut-être pas sur la même note que celle que vous êtes habitués d'entendre.

Dans l'édition du Quotidien, du samedi, 29 octobre 1977, on pouvait lire: "Exemple d'excellence: l'École de pilotage de Chicoutimi". C'est peut-être vrai extérieurement, mais vue de l'intérieur, la situation est bien différente.

Les méthodes pédagogiques sont inexistantes, à un tel point, que l'on est en droit de se demander si certains instructeurs connaissent la définition du terme pédagogie. En revanche, ceux-ci se targuent de posséder une psychologie qui leur permet de détecter, lisez bien détecter, celui qui sera pilote et celui qui ne le sera pas. Psychologie qui relève plus de la gratuité que de quoi que ce soit d'autre, quand on voit l'exemple d'un étudiant qui, jeté dehors durant l'automne 1976 en se faisant dire qu'il n'avait aucune aptitude au vol, celui-ci nous revient un an après, à l'automne 1977, avec sa licence de pilote professionnel, avec annotation de vol aux instruments, tout ceci un an avant ses ex-confrères, bien entendu, ceci est un exemple parmi d'autres. La



raison? Fort simple, c'est une question de climat d'étude.

Ce climat qui aurait pu nous faire écrire plusieurs pages, nous n'en donnerons qu'un aperçu général. L'entrée proprement dite en pilotage se fait à la fin de la première année, durant l'été. La première chose que le directeur, M. Bertrand Santerre, nous a dite est: "Travaillez pour vous, et ne faites pas attention à vos amis qui seront jetés dehors". Vous imaginerez tout de suite la tension qui s'installe, entretenue naturellement par une compétition des plus malsaines. On nous dira très sérieusement que ceux qui s'en sortiront auront des nerfs d'acier, seront des pilotes de premier ordre, et autres balivernes de

dent, beaucoup de bonne volonté, cependant, la standardisation n'existe tout simplement pas. La farce à la mode à l'heure actuelle est celle de l'étudiant qui part voler avec un calepin renfermant les exigences différentes de chaque instructeur pour un même exercice.

Nous pourrions également vous entretenir d'un tas d'autres sujets qui nous affectent, mais ils ne sont jusqu'à un certain point pas de notre ressort.

Notre propos n'est pas de démolir l'École de pilotage, mais plutôt favoriser un brassage d'idées et de questions qui pourront permettre l'expansion de l'école sur tous les plans. Il faudrait pour ce faire sortir des cadres de l'école et quelque peu ébranler la réputation surfaite de cette école.

En terminant, un dernier point: la direction affirme: 45% d'échecs, nous, nous disons, 92 étudiants en 1975, et présentement nous sommes 26...!

Nous nous excusons de ne pas avoir de porte-parole désigné, mais voyez-vous, chez nous, la mode est à la clandestinité...

Les étudiants de troisième année, La lettre comprend 26 signatures...

Le 15 décembre.

Très nationalistes, mais...

Les Québécois se vendent facilement aux étrangers

par Claude Fortin
CHICOUTIMI — Les Québécois nourrissent un nationalisme de mots et de discours et vendent facilement leurs intérêts dans l'entreprise à des étrangers. Le député libéral de Roberval à l'Assemblée nationale, M. Robert Lam, a émis cette opinion lors d'une conférence de presse du Saguenay.



Le terrain de stationnement est inadéquat

Arvida, le 12 décembre 1977.
Monsieur Francis Dufour, Maire, Hôtel de ville, Jonquière.

Je veux d'abord vous offrir mes félicitations pour le projet de modernisation du Foyer des Loisirs d'Arvida. C'est un complexe récréatif très fonctionnel, agréable et dépourvu de luxe inutile.

Toutefois, cher monsieur, je crois qu'il y a un oubli fondamental dans l'aménagement de l'environnement externe de ce centre. En effet, on semble avoir oublié que l'automobile est encore le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au Foyer des Loisirs. Les espaces de stationnement sont nettement insuffisants. Aux heures de pointe, tel le samedi matin, on ne peut trouver d'espace dans les aires de stationnement autorisées.

Samedi dernier le 3 décembre, quelque vingt parents et plus n'ont eu d'autres solutions que de garer leur voiture dans des endroits actuellement désignés comme interdits. Ce geste valut à chacun de nous de recevoir une contravention pour stationnement illégal.

Monsieur le maire, je croisais bien que mes taxes foncières avaient suffisamment augmentées depuis deux ans pour subventionner entre autres la modernisation du Foyer des Loisirs.

Je ne croyais pas qu'il fal-

lait également recourir à ce genre de subvention que sont les billets de stationnement généreusement distribués par les officiers de la Sûreté municipale qui, eux, ne font "qu'obéir aux ordres" même s'ils constatent avec nous qu'il n'y a plus d'espace de sta-

tionnement libre.

Monsieur le maire, j'ose espérer que vous verrez soit à modifier "les ordres", soit à faire aménager davantage d'espace de stationnement.

En attendant, vous trouvez ci-inclus ma subvention non volontaire au

Foyer des Loisirs d'Arvida en acquittement de la contravention qui m'a été remise à cause "des ordres"...

J.-P. Beaulieu, 886, Lavoisier, Jonquière.

"Ne soyez plus inquiets"

Amis lecteurs,

Ca fait si longtemps que l'on se parle, vous m'apprenez tellement d'encouragement, je vous considère vraiment comme des amis. Qu'importe que nous différencions d'opinions, (ce qui doit être souvent arrivé, sans que vous me le disiez) l'essentiel est de communiquer. Il m'est impossible de répondre à tous, mais sachez que vous m'êtes très précieux, et que je vais faire mon possible pour ne pas trop vous décevoir.

Aujourd'hui, j'ai à répondre à une question qui m'est assez souvent posée, à savoir ce qu'est devenu mon fils adoptif, ex-prisonnier? Ca peut s'expliquer par l'intérêt que vous manifestez envers ces marginaux, ou pour d'autres, que tout est tombé à l'eau.

Rassurez-vous, mon fils adoptif va très bien? Il a quitté le travail pour entrer à l'université en septembre, avec l'objectif d'obtenir son B.A. Quand on sait le taux élevé de chômage au pays, comment un ex-détenu peut-il espérer se tailler un emploi stable

dans l'édifice de la société, sans posséder une spécialisation? C'est un raisonnement logique qui demande cependant beaucoup de courage pour l'envisager. Il a la chance d'avoir une bonne santé et de la facilité aux études. Comme il me dit parfois: "J'ai vécu tellement d'années infructueuses que je me dois d'en disposer de quelques unes pour assurer mon avenir."

Avant les cours de septembre, il est venu avec sa fiancée. Il reviendra aux fêtes car il fait partie de la famille. On me reproche quelque peu de ne pas en avoir parlé depuis assez longtemps; c'est tout simplement que je le considère normal, réintégré à la société, et que je n'ai jamais eu l'intention de jouer à la vedette, ni pour lui ni pour moi.

Il y a des prisonniers non réhabilitables, j'en suis consciente, et un certain nombre ne peuvent fonctionner en libération conditionnelle, je le sais aussi. Il faut toucher du doigt les réalités "insoupçonnées"

qu'ils ont à vivre pour comprendre le stress et l'insécurité qui sont leur lot. Seuls les forts parviennent à passer à travers.

Oui, merci à la Providence que mon fils adoptif soit du nombre de ceux qui rejettent leur passé, et regardent en avant! Je suis fière de lui, il a sa place chez moi tout comme les autres. Je viens de lire une déclaration du ministre de la Justice disant que le gouvernement provincial veut avoir juridiction sur les 19,000 détenus du Québec. J'abonde dans ce sens, car les attentes sont trop longues et on pourra mieux prendre contact avec ceux qui sont éligibles à une libération conditionnelle. Cette décentralisation devrait permettre une meilleure sélection, car l'essentiel, pour eux comme pour nous, qui en subissons les effets, demeure la réhabilitation.

Que la paix de Noël apporte aussi à ces rejetés la vraie paix, celle du cœur et de la bonne volonté.

Rosée Simard, 1330, des Cèdres, Dolbeau.

On ne peut contrôler la CAT

On parle beaucoup ces temps-ci de l'assurance-

Correction

La présente est pour vous faire part d'une correction effectuée dans le rapport sur l'aluminium préparé par la Société d'Expansion Economique du Saguenay Inc.

Veillez vous référer à la page (4), item (3) du document: au lieu de lire "Il n'en coûte présentement que \$0.25 à l'Alcan", on aurait dû lire "Il n'en coûte présentement que \$0.025 à l'Alcan".

Veillez croire que c'est avec regret que nous n'avons pu effectuer la correction avant publication et que cette mise au point s'impose.

Bien à vous,
Clément Vaillancourt, Chargé de projet, Société d'Expansion industrielle.

auto. Beaucoup sont contre. Les membres du Barreau ne sont pas d'accord avec le projet de loi 67 dans sa forme actuelle.

Il y a aussi de la publicité dans les journaux et à la radio qui s'oppose au projet d'assurance-auto, proposé par Mme Payette, mais personne ne parle de ceux qui vont faire enquête et payer pour les accidents.

Selon Mme Payette, dans un article paru dans le "Progrès-Dimanche" et je cite: "La Commission des accidents de travail devrait faire la preuve de son efficacité avant la fin de l'année '78, sinon, le gouvernement confiera à un autre organisme, la Régie des rentes par exemple, l'administration du nouveau régime d'indemnisation des dommages causés par les accidents d'automobiles".

Je voudrais qu'on me

dise ce que fait le gouvernement pour savoir si la CAT est efficace. Quand on voit un accidenté depuis 7 ans qui doit appeler la CAT à chaque mois pour obtenir ce qui lui est dû, un autre où cela a pris 12 ans avant de trouver des médecins qui veulent s'opposer à la CAT, un autre a reçu un arbre sur la tête, il a perdu un œil suite à cet accident, il reçoit une pension ridicule de la CAT, la compagnie qui l'emploie l'a fait travailler 3 semaines l'an dernier, si celui-ci s'était inscrit au Bien-être social, sa pension était déduite.

Personne n'est renseigné sur les moyens à prendre pour se défendre contre la CAT, mis à part la publicité que celle-ci veut bien faire savoir, la CAT est parfaite sur papier mais la réalité est toute autre.

La CAT dit ceci: que l'accidenté a le droit d'appeler le niveau: Bureau de révi-

sion; 2e: Bureau d'appel d'audition de la commission et si la partie en cause s'estime encore lésée, elle peut en appeler à la commission elle-même, par la suite il y a le bureau de la Commission des affaires sociales. En dernier recours, les tribunaux (pas l'Aide juridique, ils avouent leur impuissance devant la CAT).

Mais tout cela n'est que du vent car personne ne peut ou ne veut nous renseigner sur les moyens d'y parvenir et tout cela avec la complicité de nombreux médecins qui pensent en premier lieu à leurs intérêts qu'au bien-être de leurs patients.

Même le protecteur du citoyen avoue ne pouvoir rien faire dans ces cas-là.

Réginald Rioux, St-David-de-Falardeau, 125, Rang 2, Comté de Dubuc. Le 15 décembre.

Contrat d'autobus L'opposition doute de GM

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — La traditionnelle période des questions à l'Assemblée nationale s'est transformée vendredi matin en un véritable débat au cours duquel les représentants des partis d'opposition ont fait la critique d'une décision annoncée jeudi par le gouvernement de favoriser le groupe General Motors aux dépens du groupe Bombardier-American Motors dans l'adjudication d'un contrat de \$92 millions pour la construction de 1.200 autobus.

Du côté de l'Opposition officielle, c'est le député de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, ex-ministre des Transports dans le gouvernement libéral de l'ex-premier ministre Robert Bourassa, qui s'est chargé d'interpeller le premier ministre M. René Lévesque, en l'absence du responsable du dossier, M. Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du

Commerce. Au cours de ses interventions, le député de Charlevoix, qui s'est d'ailleurs exprimé sur un ton très apolitique, a essentiellement mis en doute les prétentions de GM d'inclure dans son produit destiné aux commissions de transport quelque 41 pour cent de contenu québécois.

En 1973...

"Nous avons eu les mêmes garanties en 1973", a lancé le ministre des Transports avant d'affirmer que ces garanties de GM n'ont pas toujours été respectées.

Sur ce point, le premier ministre, après avoir exposé les tenants et les aboutissants de ce dossier, a donné l'assurance que les prétentions de GM à l'égard du contenu québécois ont été soigneusement vérifiées et a reconnu "qu'il faudra voir à ce que sur ce plan, les termes du contrat seront appliqués.

Par ailleurs, le député de Charlevoix a observé que la décision du gouvernement aurait pour effet au cours des cinq prochaines années d'établir un monopole, ce à quoi a convenu le chef du gouvernement en observant à son tour qu'étant donné le fait que les commissions de transports ont décidé de regrouper leurs achats, le monopole existerait de toute façon même si Bombardier avait obtenu la commande.

Du côté des parlementaires, le ton est devenu plus politique lorsque le chef de l'Opposition, M. Gérard-D. Lévesque est intervenu à son tour pour ironiser sur le paradoxe de la décision gouvernementale, en égard à l'aversion manifestée par le Parti québécois à l'égard des multinationales.

Aller se coucher...

Répliquant à ce trait acide sous

quelques quolibets entendus des banquettes de l'Opposition, le premier ministre a rappelé que si les multinationales doivent se comporter de façon responsable elles ne doivent pas être repoussées, et encore moins celles qui, comme General Motors sont enracinées au Québec.

"C'est une décision qui fait mal", a-t-il reconnu avant d'expliquer que le gouvernement ne pouvait changer les règles du jeu établies avant de réclamer les soumissions pour la construction des autobus.

"Ceux qui veulent mettre au pas les multinationales, a-t-il dit, devraient aller se coucher."

Le premier ministre a par la suite promis que son gouvernement fera les efforts utiles à permettre que le groupe Bombardier puisse participer à l'économie québécoise selon ses activités et ses équipements.

Accusations de patronage

Maurice Bellemare doit se rétracter

par Norman Delisle

Maurice Bellemare, de l'Union nationale, a dû se rétracter vendredi à la suite d'accusations de patronage qu'il avait portées contre le député de St-Maurice et ministre du Tourisme, M. Yves Duhaime.

Au cours d'une intervention empreinte de gravité, M. Duhaime a sommé le député Bellemare de retirer des accusations portées la veille, accusations qui relevaient d'un mensonge éhonté et qui, si elles étaient fondées, le rendraient inhabile à siéger pour cause de corruption", a-t-il dit.

Si l'accusation n'était pas retirée, M. Duhaime menaçait de poursuivre le député de Johnson selon les dispositions 79 et suivantes du règlement de l'Assemblée nationale, ce qui aurait pu aller jusqu'à forcer la démission de ce dernier.

C'est au cours de l'après-midi de mercredi que M. Bellemare avait porté certaines accusations contre le ministre et député de Saint-Maurice.

Local

M. Bellemare avait alors accusé M. Duhaime d'avoir donné un bail de \$317.000 pour dix ans à un ami, M. Paul Bélisle, après avoir demandé des soumissions qu'on a refusées après."

"Pensez-vous que c'est un geste de sage administration?", avait demandé M. Bellemare.

Le bail avait été signé le 19 juillet dernier entre la Société des alcools du Québec et M. Paul Bélisle, de Shawinigan-Sud, pour un local de 5.084 pieds carrés sis à l'angle de la 5e Avenue et de la 122e Rue, à Shawinigan-Sud, pour y ouvrir un local de vente le 15 décembre 1977.

Des "avis de recherches de locaux" avaient été publiés auparavant dans deux quotidiens et dans deux hebdomadaires locaux et huit propriétaires de locaux avaient soumis leur candidature. Celle qui fut acceptée répondait aux normes de la Société des alcools et comprenait un taux de loyer annuel de \$6.25 le pied carré.

Duhaime

Lors d'une question de privilège soulevée à l'Assemblée nationale vendredi, M. Duhaime a dénoncé les accusations de M. Bellemare comme un "mensonge éhonté".

Si les accusations étaient fondées, ce serait un cas de corruption qui rendrait le député de St-Maurice inhabile à siéger et le forcerait à démissionner, a fait savoir M. Duhaime.

"Je n'ai jamais entendu parler de cette affaire en aucun moment, ni direct-

ment, ni indirectement, ni circonstanciélement, avant que le député de Johnson ne soulevé cette question à l'Assemblée nationale mercredi dernier", a-t-il dit.

Aussi, M. Duhaime a poursuivi en sommant M. Bellemare de retirer les accusations qu'il avait portées. Sinon, des mesures seront prises en vertu des dispositions de l'article 79 du règlement de la Chambre, a-t-il indiqué. Cet article prévoit des sanctions contre un député qui accuse faussement un collègue à l'Assemblée nationale.

Ces sanctions peuvent aller jusqu'à la démission ou l'expulsion pour une certaine période de l'accusateur fautif.

Aussi, visiblement contrarié, M. Bellemare a fait la rétractation exigée.

"Je prends la parole du ministre", a-t-il laconiquement dit, signifiant qu'il acceptait comme étant vraies les dénégations de M. Duhaime.

"Salissage"

C'est la troisième fois en moins d'une semaine que

VOUS AVEZ UN VIEUX POELE A VENDRE? c'est vendu avec les ANNONCES CLASSEES tél.: 545-4895



SILENCE ON TOURNE — Jean-Pierre Brown, un jeune montréalais joue le rôle du fils de Margaret Trudeau dans le film "Kings and Desperate Men" présentement tourné au 30ème étage d'un hôtel du centre-ville. Le tournage devrait se poursuivre jusqu'au 23 décembre. (Téléphoto PC)

ca COMPTABLES AGREES
Région Saguenay Lac-St-Jean

Couture, Boillat & Ass.
Yvon Couture, c.a. Pierre Boillat, c.a.
1461, boul. Walberg
Dolbeau
276-1152

Claude Gagnon
250 Racine est
Chicoutimi
Tel: 543-5161

Gagnon, Bergeron, Tremblay, Pelletier & Associés C.A.
Léon-Georges Gagnon, C.A. 72 ouest, Jacques-Cartier,
Paul-André Bergeron, C.A. Chicoutimi,
Paul-Gaston Tremblay, C.A. Bernard Pelletier, C.A. tél.: (418) 549-4142.
Roland Gauthier, C.A.

Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte & Associés, c.a
Antoine Gauthier c.a. Julien Lemieux c.a. mba Denis Boivin c.a.
Pierre Legault c.a. Rosaire Boivin c.a. Roger Boivin c.a.
Egde Dallaire c.a. Gilles Turcotte c.a. Normand Gosselin c.a.
André Gauthier c.a. Yvon Carier c.a. Luc Simard c.a.
Charles Tremblay c.a. Camil Bergeron c.a. Roger Laurault c.a.
ROBERVAL - LA MALBAIE - LA BAIE - ST-FELICIEN
BUREAU PRINCIPAL: 110 Racine est, Chicoutimi, G7H 1R2 - Telephone: (418) 549-6650
Appels provenant de Dolbeau, Roberval, St-Felicien, St-Prime. Aucun frais. Zenith 12170

Hamel, Leclerc & Ass.
Jules Hamel c.a. Gilles Lapensee, c.a.
Normand Leclerc, c.a. Laval Boulianne, c.a.
535 ouest, rue Collard
Alma P.Q.
Tel: (418) 668-8325

La Roche, Gobeil, Potvin, Boivin & Associés
Raymond-J La Roche c.a. Arthur Gobeil c.a.
Pierre-Albert Potvin c.a. Ronald Boivin c.a.
413 rue Racine, Chicoutimi 371 rue Bagot
(418) 549-4318 Ville de la Baie
(418) 544-6847

Lemieux, Harvey, Lemieux, Côté & Ass.
Remi Lemieux c.a. Serge Lemieux c.a.
Rosaire Harvey c.a. Michel Côté c.a.
580, Sacre-Coeur, Alma 662-6516
5, St-Antoine, Metabetchouan - 349-3454

Paul Martel & Cie Associés
comptables agréés
385, rue Collard ouest
Alma — Tél.: 668-8351
Paul Martel, C.A.

Rancourt, Perron & Ass.
André Rancourt, c.a. Rodrigue Perron, c.a.
1230 boul. Walberg, suite 14
Dolbeau
276-2253

AVOCATS

AUBIN, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE
AVOCATS ET PROCUREURS
Gérald Aubin LL. L. C.R. André Fillion LL. L.
Enc Brissou LL. L. Alain Côté LL. L.
Louis-Charles Fournier LL. L. Daniel Côté LL. L.
110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0786
631, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-6845
Tous les jours de 9 hres à 5 hres.
Lundi et vendredi de 7 hres à 8 hres p.m.

LAVOIE & MENARD
AVOCATS
Jean-Marc Lavoie — André Ménard
110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

PAGE, ROY, GIRARD & GAUTHIER
AVOCATS
Roger Page, B.A., L.L.L.
Claude Roy, B.A., L.L.L.
Carol Girard, D.E.C., L.L.L.
Françoise Gauthier, D.E.C., L.L.L.
123, RACINE EST, SUITE 110
CHICOUTIMI — 543-0725

FRADETTE, BERGERON, CAIN, PREVOST, LAMARRE, CASGRAIN & WELLS
AVOCATS
Roland Fradette C.R. Pierre Bergeron C.R.
Michaël-H. Cain C.R. Gilles Prevost LL. L.
François-G. Lamarre LL. L. Paul Casgrain LL. L.
Guy Wells LL. L. Martin Côté LL. L.
Claude Gauthier LL. L. Carl Lachance LL. L.
Pierre Simard LL. L. François G Tremblay B.C.L.
EDIFICE MURDOCK
110 EST, RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

DUFOUR & COTE
AVOCATS ET PROCUREURS
Me Richard Dufour LL. L.
Me Gabriel-M. Côté LL. L.
23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI
TEL.: 549-8150

Voyageur Tours

Visitez la Floride en autocar

DÉPARTS DE QUÉBEC

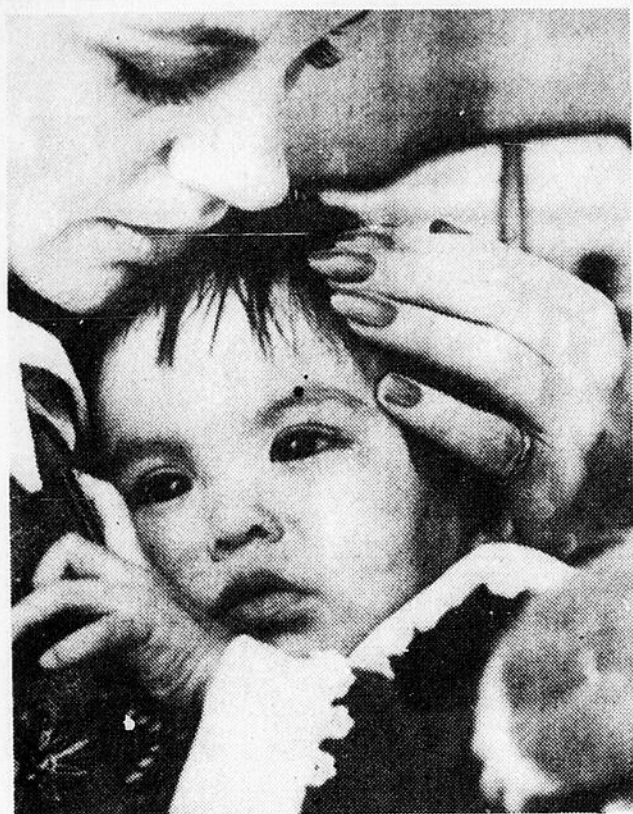
Destination / Durée	Date	Prix
MIAMI-NASSAU / 21 jours (SÉJOUR AU HOLIDAY INN)	5 MARS	\$845.
MIAMI BEACH / 21 jours (SÉJOUR AU HOLIDAY INN)	5 FÉVRIER	\$559.
	12, 26 FÉVRIER	\$579.
	5 MARS	\$559.
MIAMI BEACH / 16 jours (SÉJOUR AU THUNDERBIRD MOTEL)	7 JANVIER	\$449.
	25 FÉVRIER	\$477.
	11 MARS	\$477.
DAYTONA BEACH / 16 jours (SÉJOUR AU WHITEHALL INN OU AU INN ON THE BEACH)	18 MARS	\$449.

PRIX PAR PERSONNE CHAMBRE OCCUPÉE PAR 3 PERSONNES

Pour renseignements et inscriptions, consultez votre agent de voyages

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



BEBE-BULLE

"Baby Penny", bébé-bulle né sans protection naturelle qui, à sa naissance, avait été placé dans une enceinte stérile, où il vécut 13 mois à l'abri d'une contamination, est mort jeudi. "Baby Penny", ainsi surnommé parce que ses parents désiraient garder l'anonymat, était une fillette, qui avait eu deux ans en octobre, elle était tombée malade mercredi soir — après avoir été opérée à deux reprises, dont la dernière fois en nouveau, pour tenter de lui conférer, par l'implantation de tissu de thymus, puis par des vaccinations, les défenses naturelles qui lui manquaient. "On ignore encore la cause du décès", a dit un porte-parole.

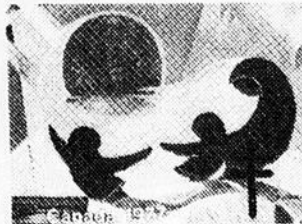
RENCONTRE DES EVEQUES

A l'occasion de la période des Fêtes, Mgr Marius Paré et l'auxiliaire, Mgr Roch Pedneault, rencontreront les diocésains aux lieux et dates suivants: tous les diocésains sont invités le premier de l'An, à 10h00, à la messe à la Cathédrale et en après-midi, de 14h00 à 16h00, à l'Evêché de Chicoutimi. Auparavant, il y aura diverses rencontres: le 26 décembre, messe pour les religieuses à 15h00, en la cathédrale; le jeudi, 29 décembre, à 10h00, au Séminaire de Métabetchouan pour les prêtres et religieux; le même jour à 14h00, au monastère des Augustines de Roberval pour les religieuses et à 16h15 au sous-sol de Ste-Thérèse de Dolbeau pour les laïcs, religieux, religieuses et prêtres. Enfin, le samedi, 31 décembre, à 10h00, au Petit Séminaire de Chicoutimi pour les prêtres et religieux.

LE TIMBRE DE NOEL

Après un mois et demi de campagne, le nouveau président régional de la Société du timbre de Noël, M. André Doucet, espère bien que l'ob-

jectif de \$15,000 sera atteint. Présentement, les souscripteurs ont versé \$13,000. Le résultat définitif dépend maintenant de la générosité des hommes d'affaires qui sont l'objet d'une sollicitation spéciale lors de l'envoi du calendrier. Signalons que l'argent recueilli sert à la lutte contre les maladies des voies respiratoires.



AUJOURD'HUI

Il y a aujourd'hui 38 ans, en 1939, un accord sur la formation des pilotes intervenait entre la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le Commonwealth était entré en guerre en septembre et se dirigeait le plus rapidement possible vers l'effort de guerre total. Peu après, plusieurs ministères et organismes de contrôle étaient institués à cette fin par le Canada.

Principaux anniversaires historiques:

- 1976 — Moscou remet en liberté Vladimir Boukovski, contestataire emprisonné, en échange de la libération de Luis Corvalan, secrétaire général du Parti communiste chilien.
 - 1973 — Des fedayin arabes attaquent un avion américain sur l'aérodrome de Rome: 31 morts.
 - 1967 — Le président dahoméen Soglo est renversé par un coup d'Etat: le troisième en sept ans dans cette ancienne colonie française d'Afrique occidentale.
 - 1939 — Le cuirassé allemand "Graf Spee" se saborde au large de l'Uruguay pour ne pas tomber aux mains des unités de la Royal Navy qui le harcèlent.
 - 1922 — Le dernier soldat britannique quitte l'Etat libre d'Irlande.
 - 1903 — Les frères Orville et Wilbur Wright effectuent leur premier vol sur avion, près de Kitty Hawk (Caroline du Nord).
 - 1855 — La France prend le contrôle des relations étrangères de Madagascar.
 - 1807 — Napoléon signe les décrets de Milan contre le commerce avec l'Angleterre.
 - 1638 — Décès du père Joseph (François le Clerc du Tremblay), l'éminence grise de Richelieu.
 - 1538 — Le pape Paul III excommunique Henri VIII d'Angleterre.
- Ils sont nés un 17 décembre: le prince Rupert, amiral et chef royaliste anglais (1619-1682); le compositeur italien Domenico Cimarosa (1749-1801); William Lyon Mackenzie King, homme politique canadien (1874-1950); l'écrivain américain Eskrine Caldwell (1903).

MARIAGE CIVIL

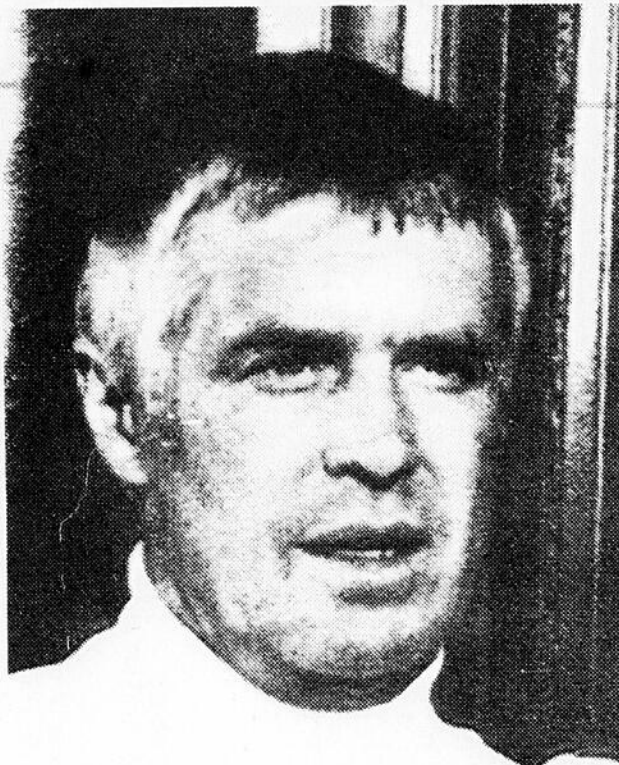
Pour la première fois depuis que le mariage civil existe au Québec, la région de Chicoutimi connaîtra son premier mariage double ou collectif, aujourd'hui, au Palais de justice de Chicoutimi. Mlle Gabrielle L'Espérance, adjointe au protonotaire, présidera la cérémonie. Le mariage civil est de plus en plus populaire à Chicoutimi, puisque, au cours de l'année, 110 couples ont uni leur destinée devant les hommes.

FUEL ET CANCER

Des lésions cancéreuses de la peau sont apparues sur des souris qui étaient régulièrement badigeonnées à l'aide de fuel domestique, selon un spécialiste de la compagnie pétrolière Exxon. Le Dr Robert Scala, directeur du laboratoire de toxicologie de la compagnie, a précisé qu'il s'agissait d'une expérience particulière au cours de laquelle les badigeonnages ont été répétés durant toute l'existence de la souris, dont la peau n'a subi aucun lavage. Il a souligné que jusqu'ici, "rien ne montre que le contact du fuel domestique puisse être dangereux pour les humains". Toutefois, les expériences se poursuivent et la société Exxon a invité ses employés et ses clients "à éviter le contact prolongé et répété du produit avec la peau sans lavage normal à l'eau et au savon".

L'ALCAN FOURNIT LES INTERPRETES...

La présentation au Centre Georges-Vézina de cinq rencontres de la série internationale de hockey junior permet de constater la contribution de l'Alcan à la culture sagnéenne et jannoise. L'organisation, dirigée par le juge Edmond Savard, avait besoin d'interprètes... C'est l'Alcan qui en fournira au moins six: deux parlant le finlandais, un le russe, un l'allemand, un le suédois et un autre, l'italien (suisse).



IL SE SEPRE

Depuis qu'il est devenu réalisateur de films, l'acteur George Peppard, qui s'est rendu populaire comme vedette dans des films d'espionnage, a entrepris des procédures de divorce. Effectivement, selon un de ses amis, Peppard entend se séparer de son épouse.



DINOSAURE VOLANT

Ce reptile de la famille des dinosaures, un pleiosaurus, est transporté par hélicoptère dans sa nouvelle "demeure", au jardin zoologique de Calgary, en Alberta. La race de dinosaures s'est éteinte depuis des millions d'années.

(Téléphoto PC)

LE SEXE DES OURAGANS

L'année 1979 connaîtra peut-être une innovation majeure: le service national d'étude des ouragans songe en effet à donner des prénoms masculins et non plus uniquement féminins aux cyclones de printemps qui se forment dans le golfe du Mexique. Selon le directeur de ce service, M. Neil Frank, certaines pressions ont été exercées en ce sens. Mais, M. Frank a tenu à souligner que la décision finale ne serait prise qu'en mai prochain, au cours de la première réunion d'une commission chargée d'étudier les ouragans et qui rassemblera les représentants de 21 pays d'Amérique du Nord centrale et des Caraïbes. Les scientifiques envisagent aussi de donner des prénoms à consonnance internationale aux ouragans. La coutume de désigner les typhons par des prénoms féminins remonte à la Seconde Guerre mondiale, lorsque la marine américaine était en opération dans le Pacifique.

DIVORCE A L'ITALIENNE FINI

Le sénat italien, à l'unanimité, s'est prononcé pour l'abrogation de l'article du Code pénal, vieux de plusieurs siècles, qui permettait aux hommes de s'en tirer à bon compte pour des crimes commis au nom de "l'honneur" — et il fallait entendre par là leur honneur de mâle... Ce sont les femmes sénateurs et les groupes féministes qui sont à l'origine de cette proposition de loi destinée à mettre fin au "divorce à l'italienne". Le code actuel ne prévoit en effet que des peines très légères pour ceux qui tuent leur fiancée, leur épouse, leur fille ou leur soeur prise en flagrant délit ou dans des circonstances justifiant une vive réaction émotionnelle. Ce "code d'honneur" limite la peine à sept ans de prison, alors que tout autre crime peut entraîner la réclusion à vie. La proposition de loi votée par le sénat supprimera également un autre article du code permettant les "mariages de réparation". Ces mariages permettent aux auteurs de viols d'échapper aux poursuites en épousant leurs victimes "deshonorées". Selon la nouvelle loi, les auteurs de viol pourront être poursuivis même après le mariage.

DROITS DE L'ANIMAL

La Ligue française des droits de l'animal a présenté à la presse la Déclaration universelle des droits de l'animal. Ce document comporte onze articles qui stipulent notamment:

- Tous les animaux naissent égaux devant la vie et ont les mêmes droits à l'existence;
- Tout animal appartenant à une espèce sauvage a le droit de vivre dans son propre environnement naturel, terrestre, aérien ou aquatique et a le droit de se reproduire;
- Tout animal appartenant à une espèce vivant traditionnellement dans l'environnement de l'homme a le droit de vivre et de croître au rythme et dans les conditions de vie et de liberté qui sont propres à l'espèce;
- Tout animal que l'homme a choisi pour compagnon a droit à une durée de vie conforme à sa longévité naturelle. L'abandon d'un animal est un acte cruel et dégradant;
- Tout animal ouvrier a droit à une limitation raisonnable de la durée et de l'intensité du travail, à une alimentation réparatrice et au repos;
- L'expérimentation animale impliquant une souffrance physique ou psychologique est incompatible avec les droits de l'animal;
- Quand l'animal est élevé pour l'alimentation, il doit être nourri, logé, transporté et mis à mort sans qu'il en résulte pour lui ni anxiété, ni douleur;
- Nul animal ne doit être exploité pour le divertissement de l'homme. Les exhibitions d'animaux et les spectacles utilisant les animaux sont incompatibles avec la dignité de l'animal.



HOMMAGE A DANIEL JOHNSON

Demain, marquera le 33e anniversaire de l'élection de M. Daniel Johnson dans le comté de Bagot. Afin de commémorer cet événement historique d'une manière toute particulière, le chef de l'Union nationale, accompagné de députés du caucus unioniste, assisteront demain, à compter de 11h00, au sous-sol de l'église d'Acton Vale, à un déjeuner-souvenir présidé par M. Maurice Bellemare, député du comté de Johnson. En cette occasion, différentes personnalités rendront hommage à celui qui avait lancé la thèse de l'égalité aujourd'hui reprise par MM. Biron et Bellemare.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

SERENA — A toute personne intéressée à recevoir de l'information sur les moyens actuels de planification familiale, test de recherche de grossesse et méthode sympto-thermique, SERENA, Service bénévole de régulation des naissances, offre de l'aide soit par appel téléphonique, accueil à domicile et enseignement public. Pour plus d'informations, téléphoner aux numéros suivants: Aima: 668-8427; Chicoutimi-La Baie: 549-8892; Dolbeau-Mistassini: 276-1864; Jonquière: 548-2188; Roberval-St-Félicien: 275-4554.

AFEAS St-Antoine — Avec la Fête de Noël qui s'en vient, les dames de l'AFEAS St-Antoine sont heureuses de faire part d'une invitation spéciale à leurs maris pour jeudi soir, à 19h30. Il y aura un invité à cette occasion. Venez nombreux.

AFEAS St-Joachim — Réunion de l'AFEAS St-Joachim à 19h30, mercredi soir, le 19 décembre, au sous-sol de l'église.

Club de photos de Chicoutimi — Le club suspend ses activités pour la période des Fêtes. La prochaine réunion aura lieu le 11 janvier 1978. Joyeuses Fêtes à tous.

Collectionneurs — Tous les collectionneurs de médailles, monnaies et timbres sont cordialement invités à leur réunion mensuelle de 14h00 à 16h00, au chalet du parc Rosaire-

Club social Kénogami — Fête des enfants de 0 à 10 ans, cet après-midi, à 13h30, au local habituel. Le Père Noël sera de la fête, venez on vous attend, venez vous amuser.

Familles d'accueil — Rencontre annuelle à l'occasion de Noël, pour les enfants des familles d'accueil de Jonquière, à 13h30, demain après-midi, à l'école Ste-Marie.

ELMER L'ÉLÉPHANT SÉCURITAIRE CONSEILLE DE...



Regarder des DEUX CÔTÉS avant de traverser la rue.

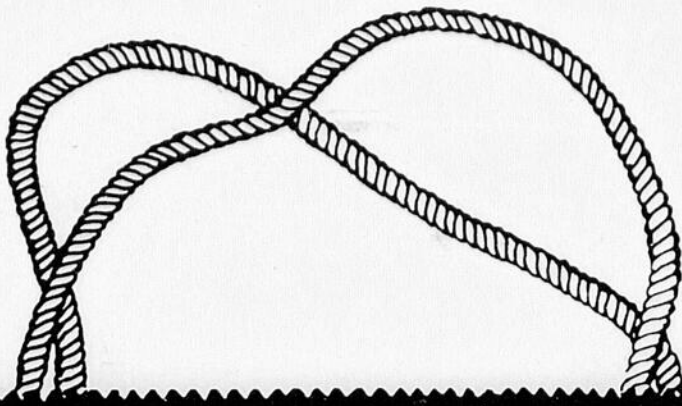
Règle No. 1

ELMER, L'ÉLÉPHANT SÉCURITAIRE

Elmer, c'est un symbole, que tous les enfants auraient intérêt à connaître, pour leur propre sécurité. Conçu pour le Conseil canadien de la sécurité routière, l'éléphant Elmer est représenté dans différentes situations courantes, et c'est lui qui symbolise les mesures de prudence dont il faut toujours se souvenir. C'est après une étude sur les causes les plus fréquentes des accidents chez les enfants qu'on a édicté six règles de sécurité, les six règles de sécurité d'Elmer. Nous vous présentons

aujourd'hui la première de ces six règles, telle qu'illustrée dans la pochette d'information sur Elmer: "Regarder des deux côtés avant de traverser la rue." Ce conseil, fort simple, est cependant capital pour les jeunes enfants, qui ne réalisent pas les graves dangers qu'ils courent dans leurs activités quotidiennes à l'extérieur. Elmer est proposé comme programme de sécurité aux enfants du Lac-Saint-Jean cette année par le DSC de l'Hôpital de Roberval.

la **Baie**
Place du
Royaume



Les meilleurs
prix en ville

La Baie vous garantit le remboursement de la différence si vous trouvez ces articles à meilleur marché ailleurs.

Cuisinez rapido... lavez presto!

Mais oui... avec un four à micro ondes Amana Radarange et un lave-vaisselle CGE vous pourrez cuisiner de bons petits plats en un clin d'oeil et faire fi de la corvée du lavage! Noël pourrait être l'occasion rêvée de vous les faire offrir... pourquoi pas?

Lave-vaisselle transformable CGE

419⁰⁰
ch.

Comprend: • 4 cycles: lavage en profondeur, lavage court, normal ou réchauffe plats • distributeur double de détergent • broyeur d'aliments mous • distributeur d'agent de rinçage • trois niveaux de lavage • intérieur porcelainisé • cordon à enroulement automatique • contrôles à boutons-poussoirs • porte à fermeture de sécurité • dessus en bois de cerisier • pieds niveleurs. Blanc ou or moisson. 36" sur 24 $\frac{1}{2}$ " sur 25 $\frac{1}{2}$ ".

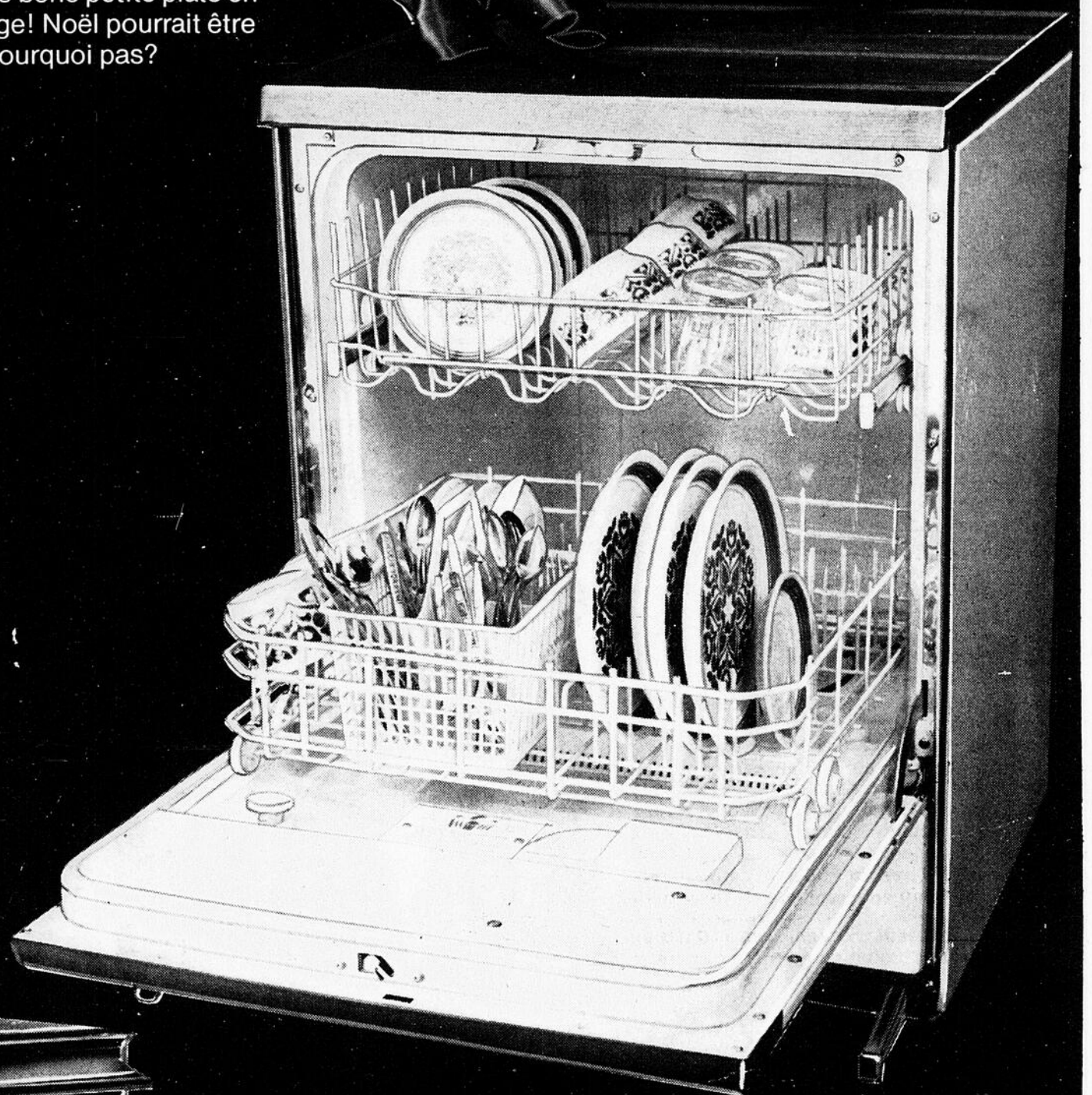
Couleur 10.00 en sus
Facilités de paiement sur demande

Aussi en vente: (hors photo)

Lave-vaisselle à encastrer CGE

Mêmes caractéristiques que le modèle ci-dessus avec dessus en cerisier en moins. Or moisson ou avocat 34 $\frac{1}{2}$ " sur 25". 369.95 ch.

Facilités de paiement sur demande



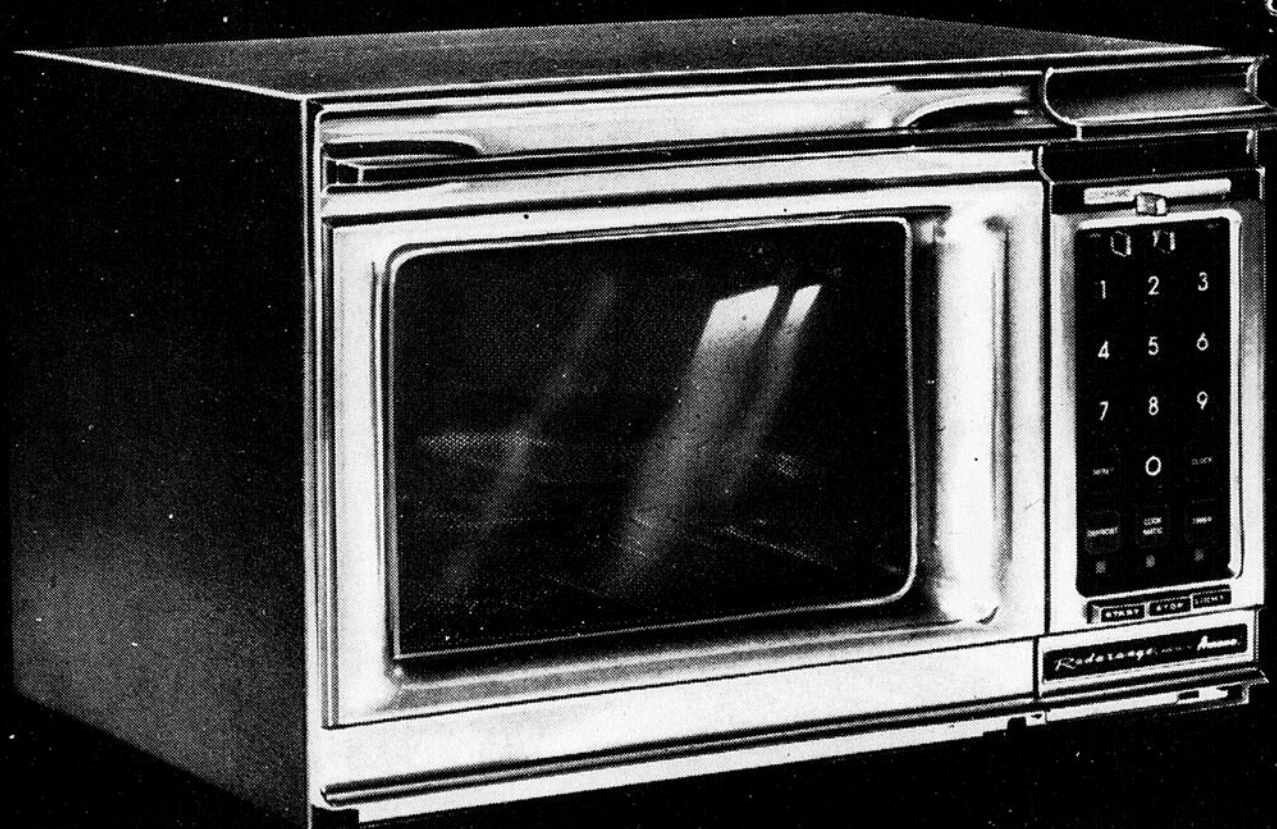
Four micro-ondes
Amana Touchmatic Radarange

849⁹⁵
ch.

Le premier four à micro ondes avec mémoire! • Puissance de cuisson de 675 watts • cuit presque tout avec de 50% à 75% moins d'électricité • fonctionne sur courant domestique 115 volts • porte s'abaissant • fenêtre translucide • éclairage intérieur • décongèle les aliments en quelques minutes • plateau en verre amovible • fermeture électrique automatique • four de grande capacité. Garantie 5 ans sur "Magnetron" plus 1 an sur l'appareil complet

Facilités de paiement sur demande

Téléphoner à 842-6261 (Région de Montréal. Gros électroménagers rayon 627, quatrième étage, centre-ville Montréal et dans toutes les succursales)
Offre cadeau: Avec tout achat du four micro-ondes vous recevrez cet ensemble: (poêle et grille de cuisson dans un plat en Pyrex ainsi qu'une cocotte)



noël

A la Baie, votre nom est bon, dites: "à mon compte".

**Ouvert
jusqu'à**

21h

DU 11 AU 23 DEC.

tous les jours!

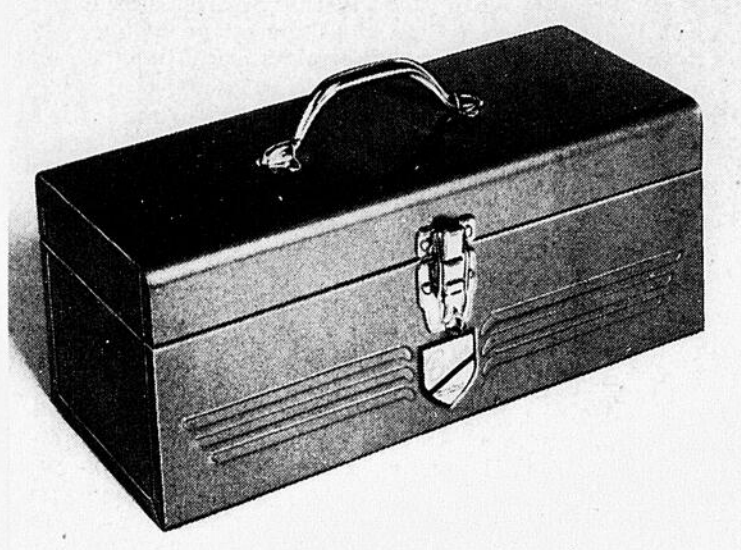
3, Place du Royaume
Boulevard Talbot
Chicoutimi

545-3160

la Baie

Place du
Royaume

Des cadeaux pour choyer tous les bricoleurs ...à prix spéciaux!



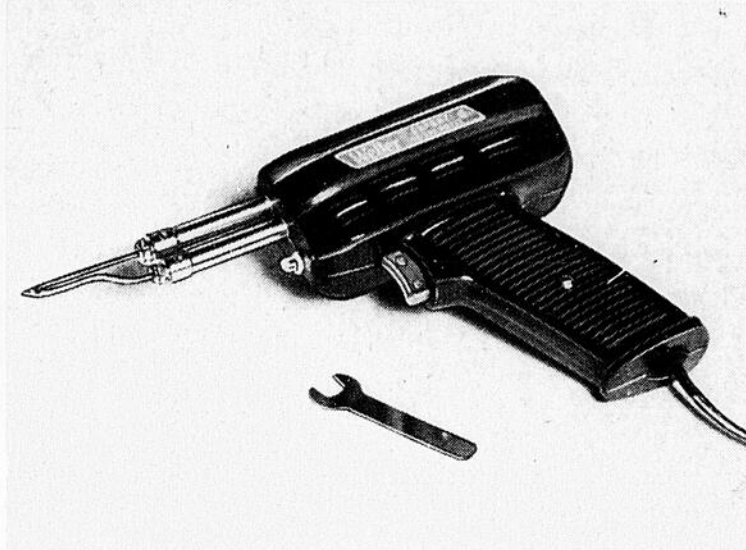
Coffrets à outils

Conçus en acier de fort calibre, soudés dans les joints. Fini très résistant, ton bleu métallique. Choix de 2 dimensions: A. Pour petits outils lourds. Mesure environ 17" sur 7" sur 7".

7⁹⁹ CH.

B. Tout-usage. Mesure environ 19" sur 7" sur 7".

8⁹⁹ CH.

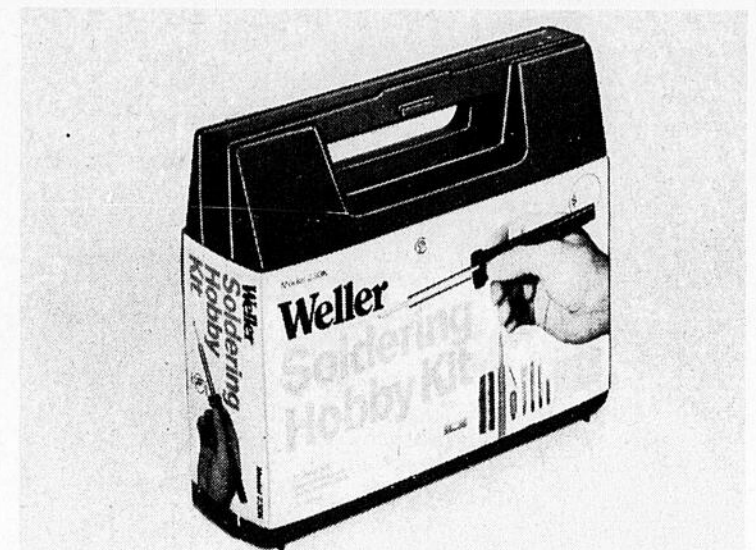


Nécessaire à souder

Pistolet à 2 températures, 100/140 watts, avec 3 pointes en cuivre, une clé à pointes, une brosse, un poinçon. Un ensemble complet qui ravira le touche-à-tout de la maison!

La Baie ord.: \$14.98

9⁹⁹ l'ens.

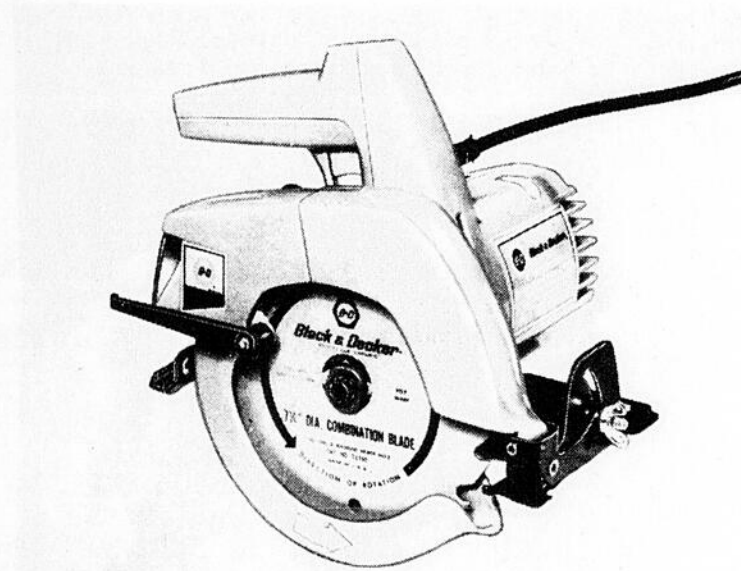


Nécessaire à souder pour bricolage

Pour la soudure électronique, le cuir, le bois et le plastique. Avec fer à souder Marksman 25 watts, 120 volts, d'une puissance pouvant aller jusqu'à 750°F, un ensemble d'accessoires, le tout dans un étui.

La Baie ord.: \$12.98

7⁹⁹ l'ens.

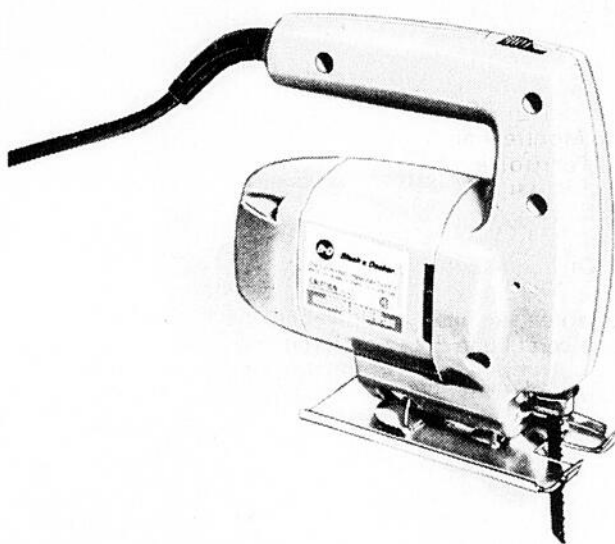


Scie circulaire 7 1/4"

Modèle pratique à lame mixte, moteur isolé, et qui écarte la sciure pendant que vous l'utilisez. Profondeur de coupe de réglage facile. Semelle inclinable pour coupe en biais.

La Baie ord.: \$32.99

24⁰⁰ CH.

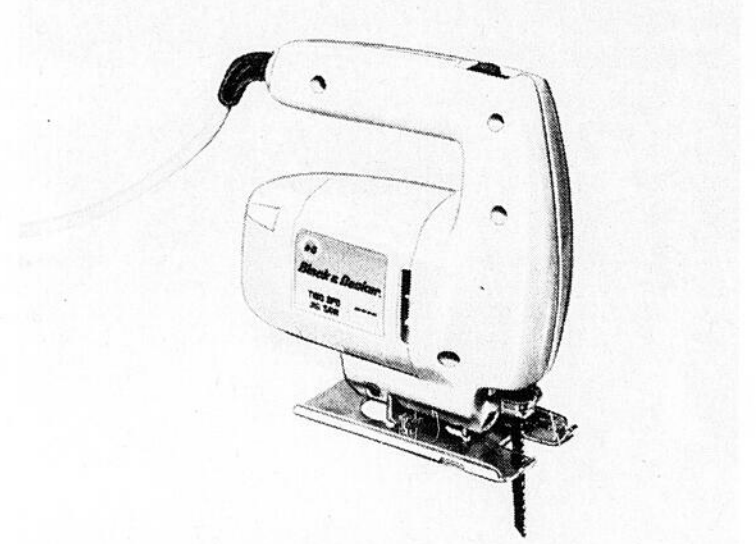


Scie sauteuse

Moteur à double isolation, semelle inclinable pour coupe en biseau. Comprend aussi une lame pour couper le bois. Un outil facile à utiliser et un atout pour les travaux de toutes sortes.

La Baie ord.: \$17.95

12⁹⁹ CH.



Scie sauteuse à 2 vitesses

Une vitesse rapide pour le bois et les contreplaqués, une vitesse basse pour les métaux et le plastique. Semelle inclinable pour coupe en biseau. Isolation double.

La Baie ord.: \$23.95

18⁹⁹ CH.

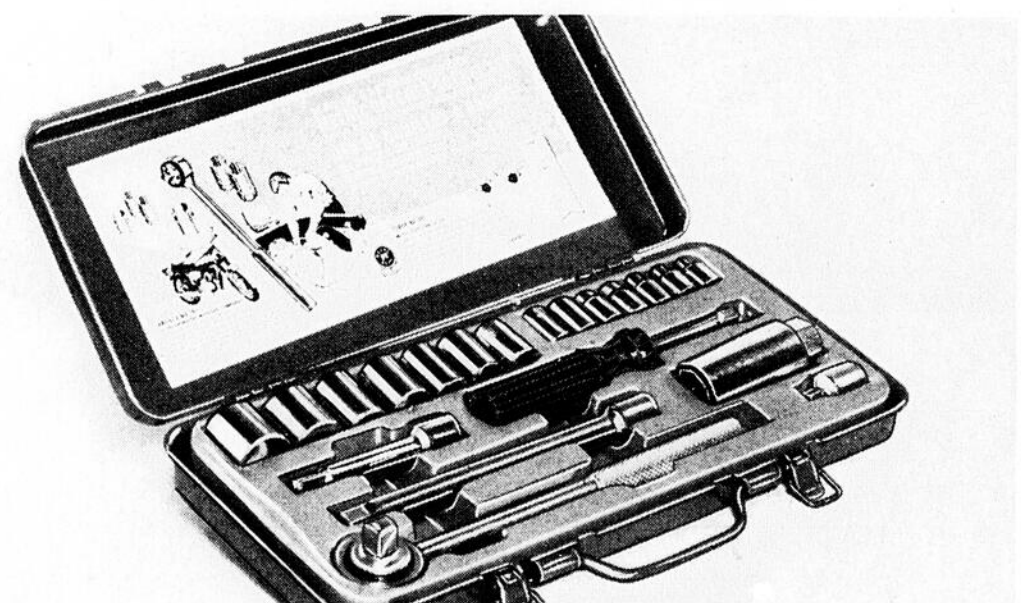


Jeu de douilles à rochet 21 pièces

Prise combinée de 1/4 et 3/8". Rochet en acier matricé trichromé.

La Baie ord.: \$11.99

9⁹⁹ l'ens.



Jeu de douilles métrique à rochet 21 pièces

Prise combinée 1/4" et 3/8". Rochet en acier matricé trichromé.

La Baie ord.: \$11.99

9⁹⁹ l'ens.

Téléphoner à 842-6261, (région de Montréal). Quincaillerie, rayon 781, centre-ville Montréal et dans toutes les succursales.

A la Baie, votre nom est bon, dites: "à mon compte".

Ouvert jusqu'à **21h** DU 11 AU 23 DEC. tous les jours!

3, Place du Royaume
Boulevard Talbot
Chicoutimi
545-3160

QUEBEC EN BREF

Incendie fatal

SAINT-AMABLE, Qué. (PC) — Trois enfants et leur gardienne ont péri jeudi par asphyxie dans l'incendie qui a ravagé une demeure de cette localité située à une trentaine de kilomètres au nord-est de la métropole.

Patrick Gemme, quatre ans et son frère de six mois, Yannick sont morts dans la chambre à coucher de leurs parents, alors que ceux-ci, M. et Mme Christian Gemme, étaient sortis faire leurs emplettes de Noël.

Mme Evelynne Gemme, 22 ans et son fils de six mois, Dannick, ont également péri.

Le feu est imputé à une défectuosité électrique.

Saumures

QUEBEC (PC) — Le ministère québécois de l'Agriculture et la compagnie Catelli Habitant mènent une recherche conjointe sur la façon de récupérer les saumures utilisées dans les légumes marinés, tels les concombres et le chou-fleur.

Le gouvernement vient d'investir \$100,000 dans ce projet conjoint, a annoncé vendredi dans un communiqué le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon. Il s'agit de la moitié du coût des recherches, l'autre étant assumé par la compagnie.

Les recherches sont rendues nécessaires par les problèmes enrengés par l'élimination des résidus de saumures dans les usines de produits marinés.

Les déchets chimiques, dont le chlorure de sodium non biodégradable et les enzymes protéiques, polluent l'eau et le sol en plus de dégager une mauvaise odeur.

Catelli-Habitant produit 40 pour cent des marinades au Québec annuellement, et la recherche pourrait lui permettre la récupération de plus de 10 millions de livres de sel, selon le communiqué de M. Garon.

Pour l'agriculture québécoise, la production de légumes à mariner, soit 30 millions de livres par année, représente un revenu de \$1,200,000.

Heures d'affaires

QUEBEC (PC) — Même si les Fêtes de Noël et du Nouvel An tombent cette année un dimanche, les établissements de vente au détail pourront ouvrir leurs portes dès le lendemain après-midi au Québec.

C'est ce qu'à révélé, vendredi, un porte parole du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce.

La loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail permet en effet à ces établissements de recevoir des clients à compter de 13 heures, les 26 décembre et 2 janvier.

La veille des deux fêtes, soit le 24 et le 31 décembre, ces magasins devront fermer à 18 heures.

Grévistes acquittés

MONTREAL (PC) — Neuf grévistes de la station radiophonique CJMS, de Montréal, tête du réseau Radio-Mutuel, ont été acquittés vendredi d'une cinquantaine d'accusations d'outrage au tribunal qui avaient été portées contre eux par la direction du réseau.

Selon l'acte d'accusation, ces neuf grévistes auraient enfreint à plusieurs reprises une injonction limitant à quatre le nombre de piqueteurs devant l'entrée principale de la station CJMS.

Après deux jours d'audition, le juge prit la cause en délibéré, avant de rendre un verdict d'acquiescement à l'endroit des neuf accusés.

D'autre part, la direction de CJMS tentera d'obtenir une injonction interdisant tout piquetage devant ses locaux. Cette requête doit être entendue à la mi-janvier.

De son côté, le syndicat affilié à la CSN des employés de CJMS, en grève depuis bientôt un an, tentera d'obtenir une injonction interdisant à l'employeur, aux gardes de sécurité et aux briseurs de grève de menacer ou d'intimider les grévistes.

Taxe sur les vêtements

QUEBEC (PC) — Par 58 voix contre 27, l'Assemblée nationale a adopté vendredi matin le principe d'une taxe de 8 p.c., sur les vêtements et chaussures pour enfants.

Le projet de loi 61 a en effet été adopté en deuxième lecture.

Ce projet de loi établit cette taxe de 8 p.c., rétroactivement au 13 avril 1977 sur des produits pour enfants qui en étaient exemptés jusqu'à maintenant.

Le débat sur le texte législatif a été long et ardu, car l'opposition avait uni ses efforts pour empêcher l'adoption de la loi.

Au cours de la journée, vendredi, les députés poursuivaient l'étude du projet de loi article par article.

Assurance-automobile

La guillotine a tombé jeudi soir

par Kevin Drummond

QUEBEC (PC) — La guillotine a été imposée à minuit, jeudi soir, sur l'étude en détails du projet de loi 67 qui instituera un programme partiel d'assurance-automobile sans égard à la responsabilité.

Malgré que seulement 32 des 209 articles du projet de loi aient été étudiés par un comité de l'Assemblée nationale, ce dernier devait faire rapport vendredi, en vertu du mandat qui lui avait été dévolu.

La motion gouvernementale approuvée mercredi dernier ordonnait en effet au comité de faire rapport à l'Assemblée qui, grâce à cette procédure, pourrait approuver ce projet de loi avant la prorogation de la présente session.

A mesure qu'approchait minuit, jeudi soir, les députés de l'opposition multipliaient les nouvelles objections à ce projet de loi qu'ils ont tenté de faire avorter à tout prix.

Le député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lafontaine, a accusé le ministre de la Consommation, Mme Lise Payette, parrain du projet de loi, d'"improviser", affirmant que Mme Payette agit de cette façon depuis la présentation du projet de loi en août dernier.

Adoption hâtive

Le gouvernement a consenti ces efforts à l'adoption hâtive du projet de loi en raison des délais très courts qui lui sont impartis. Cette loi, si elle est adoptée, couvrira les blessures corporelles à compter du 1er mars prochain.

M. Lalonde a affirmé que le gouvernement tente de forcer l'adoption du projet de loi, sans une étude appropriée, pour "respecter ses promesses électorales".

Le député indépendant Fabien Roy de Beauce-Sud, un des plus acharnés opposants au projet de loi, a déclaré à la fin des débats: "Il est minuit. Nous avons perdu." Il a alors quitté rapidement les lieux.

Alors qu'il ne restait que 15 minutes avant minuit, M. Roy avait suggéré une prolongation du débat, rappelant que le comité n'avait pas à faire rapport avant dix heures du matin, vendredi.

Les péquistes siégeant sur le comité ont refusé de consentir à ce prolongement et M. Roy a été débouté faute du consentement unanime requis.

Autre son de cloche

Mme Payette affirma ultérieurement que le travail

du comité avait été boycotté par "un débat idéologique qui avait pour seul objectif de faire perdre du temps à tous."

"Savez-vous ce qu'un comité comme celui-ci représente pour un ministre", a-t-elle affirmé. "Il s'agit d'une année de travail. C'est comme préparer un gros repas."

"Et l'opposition n'a fait que vomir partout sur la table."

La salle où se réunissait le comité était pleine à craquer de courtiers en assurances, lors de sa session finale. A la fin du débat, la majorité des spectateurs ont quitté les lieux avec colère mais quelques-uns sont demeurés sur place pour prendre les députés péquistes à parti.

Les courtiers sont en colère, affirmant que ce projet de loi, s'il est adopté, réduira leurs revenus. En vertu du plan Payette, ils pourront en effet continuer uniquement à vendre une assurance-automobile couvrant les seuls dommages matériels.

Le projet de loi, tout en instituant un régime nationalisé d'assurance-automobile dans le domaine des dommages corporels, oblige pour la première fois, au Québec, tous les conducteurs à être assurés.

Education permanente

Les médecins devront payer leurs cours

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Le programme de l'Education permanente continue des médecins de l'Université de Montréal, qui est en pleine expansion, avec un nombre total d'inscriptions de 4 623 personnes a été averti par le ministère des Affaires sociales que l'octroi gouvernemental dont il bénéficiait depuis 11 ans, ne sera pas renouvelé.

Il s'agit d'un octroi fédéral-provincial de \$40,000 comme l'a précisé le directeur du programme, le Dr de Guise Vaillancourt.

Cet octroi représente presque le tiers du budget annuel de l'ordre de \$150,000.

Il permettrait d'offrir des cours qui étaient moins rentables parce que fréquentés par un nombre plus restreint de médecins, mais qui n'en rendaient pas moins de grands services.

Au nombre de ces programmes moins rentables il y a principalement ceux de l'enseignement régional,

qui sont très importants pour le maintien de la qualité de la pratique médicale dans les régions éloignées, mais qui ne sont pas matériellement rentables.

Le MAS a décidé de couper cet octroi parce qu'il maintient que les médecins ont les moyens de défrayer entièrement le coût de leurs cours de perfectionnement et de recyclage.

L'ouest du Québec

En étroite collaboration avec la Corporation professionnelle des médecins du Québec, l'Université de Montréal dispense l'éducation médicale continue dans l'ouest du Québec, soit dans la région métropolitaine de Montréal ainsi le vaste Territoire du Nord-Ouest et dans l'Outaouais. Dans son rapport pour l'année universitaire 1976-77, le Dr Vaillancourt dit que c'est là "une des plus importantes activités de notre service et l'une de celles que nous voulons le plus développer".

"Autant que possible, dit-il, l'éducation médicale

continue du praticien doit se faire dans un contexte qui lui est familier, donc de préférence dans le centre hospitalier où il exerce".

C'est pourquoi le secteur de l'enseignement régional a visité onze hôpitaux dont huit en dehors du Montréal métropolitain.

Une particularité de ces réunions régionales réside dans le fait que l'initiative de l'organisation est entièrement entre les mains des comités locaux, qui sont mieux au courant des besoins régionaux de leur population médicale.

Dans le cadre de ces réunions régionales, on a enregistré 2 085 présences, compte tenu que plusieurs médecins ont assisté à plus d'une réunion.

Enfin depuis quelques années, le service d'Education médicale continue de l'Université de Montréal a participé au programme d'enseignement régional de l'Université Dalhousie, à Halifax, donnés dans les centres francophones ou

bilingues des provinces de l'Atlantique. C'est une collaboration qui doit se poursuivre l'an prochain.

L'autoformation

Dans son rapport, le Dr Vaillancourt cite d'autres chiffres éloquentes. Ainsi les 4 623 inscriptions représentent une hausse de 603 sur l'année précédente.

La clientèle est surtout urbaine dans une proportion de 62,5 pour cent, provenant des villes universitaires, tandis que 9,6 pour cent sont de villes moyennes et 27,9 pour cent de villages.

Par contre, le Dr Vaillancourt souligne la nouvelle tendance dans la formation permanente du médecin, qui est celle de l'autoformation des médecins.

Il insiste sur le fait qu'actuellement rien ne prépare les étudiants durant leurs cours à cette autoformation.

"Pas plus maintenant

qu'autrefois, on ne confie des responsabilités à l'étudiant en médecine à l'égard de son éducation."

On lui impose d'autorité un programme d'étude, on lui distille des connaissances qu'il doit absorber goutte à goutte par le truchement de manuels ou de textes dont la connaissance est jugée essentielle à sa formation, dit-il.

Le Dr Vaillancourt dit qu'il faut plutôt envisager "un enseignement de base qui devra être complété par l'étude personnelle."

Nous croyons sincèrement que les études médicales, aussi

bien celles du 1er cycle que celles de l'internat et de la résidence, doivent servir de préparation à l'éducation continue."

Il estime qu'il faut apprendre à l'étudiant en médecine à se prendre en charge, à identifier ses propres besoins de formation et à y subvenir lui-même par les moyens qu'il jugera les mieux appropriés.

"Ce n'est qu'à cette condition que le praticien de demain, qu'il soit spécialiste ou médecin de famille, pourra faire adéquatement face à ses futures obligations à l'égard du maintien de sa compétence."

DONNER DU SANG
C'EST DE TOUT REPOS



DONNEZ DU SANG A LA +

Au lever du rideau...



...la scène sera
3 fois plus près de vous!

Des jumelles de spectacles, c'est le genre de cadeau qui dure toute une vie... et qu'on s'achète rarement soi-même. Chez Birks nous avons choisi les quatre modèles illustrés ci-dessus, offerts avec un étui compact.

En haut, métal noir avec garniture plaquée or, \$47,50.
A droite Nacre, avec poignée télescopique, \$65.
A gauche, nacre, avec garniture noire, \$45.
En bas, nacre, avec garniture plaquée or, \$50.

BIRKS
JOAILLIERS

PLACE DU ROYAUME
549-5595



Donnez-lui une
rose en soie
ce soir

C'est un geste d'amour qui coûte très peu. Nos jolies et populaires roses rouges en soie, à longue tige, ressemblent étrangement à de véritables et nous en avons dans une variété de couleurs. Ce soir, présentez-vous chez elle avec des roses de soie en provenance de chez BIRKS; offrez-lui en deux ou trois ou pourquoi pas tout un bouquet, ils ne coûtent que \$2,75 chacune.

BIRKS
JEWELLERS

PLACE DU ROYAUME
549-5595

Mille et un choix de cadeaux de Noël.

EMBALLAGE CADEAUX GRAUIT 4-SAISONS le plus grand choix de cadeaux

Joyeux Noël à tous

Saisons

ROBERVAL — ST-FELICIE
CHIBOUGAMAU — DOLBEAU
N.-D.-DE-LA-DORE

ACHETEZ
UN
CADEAU
PRATIQUE
ET
PARTICIEZ
AU
NOEL
ARGENTE

TIRAGE
à chaque jour d'un
bon d'achat de:
\$25⁰⁰
dans chaque magasin





Joe Morris

CTC

Campagne de plein emploi à l'échelle nationale

OTTAWA (PC) — Le Congrès du travail du Canada a lancé hier une campagne pour le plein emploi en proposant une stratégie industrielle pour l'ensemble du pays.

Au cours d'une conférence de presse à Ottawa, le président du CTC, M. Joe Morris, a affirmé que le mouvement syndical canadien a dû constater que le système actuel ne fonctionne pas.

"On ne peut réaliser le plein emploi sans planification sociale et économique globale", a-t-il dit, indiquant qu'une politique de plein emploi ne peut qu'être coûteuse, mais qu'à la longue, elle le sera moins que les effets du chômage en termes de dignité humaine, de désorganisation des familles, et des problèmes sociaux.

Le CTC propose plus précisément la création d'un office de la main-d'œuvre, formé de représentants du monde des affaires, des syndicats et du gouvernement, pour promouvoir et soutenir le plein emploi.

Cet office devrait pouvoir orienter les investissements dans les régions à plus fort taux de chômage, a dit M. Morris.

En outre, le CTC, qui regroupe quelque 2,3 millions de syndiqués, estime que les gouvernements devraient atteindre par la loi les compagnies à donner un préavis de six mois en cas de mises à pied et de fermetures d'usines.

En matière de main-d'œuvre, le CTC propose en ou-

tre qu'on abolisse de manière graduelle les agences de placement privées à but lucratif.

Le CTC a par ailleurs dit s'inscrire en faux contre les personnes qui, assises sur leurs gains de quelque \$60,000 par année, prétendent que les salaires des travailleurs font monter le prix des produits canadiens au point de leur fermer les marchés internationaux.

Il qualifie également d'hypocrites ceux qui demandent aux travailleurs de se serrer la ceinture, alors que le salaire moyen dans l'industrie n'est que \$10,400 annuellement.

C'est parce que les compagnies ont choisi d'investir leurs bénéfices réalisés au Canada dans des pays à faibles salaires que le Canada ne soutient plus la concurrence dans certains secteurs de la fabrication, dit le CTC.

Le CTC a par ailleurs dit douter que les mesures fiscales du gouvernement en vue de la promotion de l'emploi puissent lutter concrètement contre le chômage.

"Ces dernières années, cette stratégie fiscale a constitué l'unique moyen que le gouvernement a voulu utiliser pour lutter contre le chômage; rien ne prouve qu'on a obtenu les effets voulus, et on peut affirmer qu'elle a presque exclusivement profité aux riches", de dire le CTC.

Dans son exposé, le CTC soutient que malgré des

aspects positifs, la crise du chômage au Canada ne pourra se régler avec la dévaluation du dollar.

Le congrès a fait remarquer, à cet égard, qu'une grande partie de nos exportations sont des biens non manufacturés dont le marché dépend davantage du climat économique à l'étranger que des fluctuations de paix.

Le CTC estime en outre que pour prévenir le chômage au pays, il faut favoriser l'expansion du secteur manufacturier, qui, dit-on, a créé 5,5 fois plus d'emplois par million investi au regard des secteurs des mines et du pétrole, entre 1966-75.

On propose également de stimuler le secteur de la construction, compte tenu qu'un emploi dans ce secteur en génère deux autres dans des secteurs connexes.

La réembauche des quelque 100,000 travailleurs de la construction actuellement en chômage amènerait la création de 200,000 emplois dans la production des matériaux de construction, des appareils ménagers, et de l'aménagement des infrastructures, dit le CTC.

En matière d'habitation, le CTC suggère qu'on crée des banques de terrain pour mettre un frein à la spéculation foncière, qu'on simplifie le processus d'approbation des développements et qu'on mette à la disposition des petits et moyens salariés des hypothèques à faible taux d'intérêt.

Enfin, le CTC a affirmé que l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources renouvelables d'énergie pourraient être intégrées à une stratégie de création d'emplois.

Témoignage du juge

OTTAWA (PC) — Le juge de la Cour provinciale Harry Williams a admis, hier, avoir eu des relations sexuelles avec une prostituée à cinq reprises, dont trois avec Lynne Martineau.

Le juge, âgé de 63 ans, qui était le dernier témoin à comparaître devant la commission d'enquête chargée d'étudier sa conduite personnelle, a déclaré être entré en contact avec l'agence d'escortes Tanis, pour laquelle travaillait Mlle Martineau, pour la première fois, il y a un an ou deux.

A la suite de cette première communication, a dit le juge, "j'ai eu des relations avec une fille de l'agence... une seule fois... je ne peux me souvenir de son nom".

Par après, le juge n'a jamais rappelé l'agence avant avril, mai ou juin de cette année.

C'est alors qu'il a rencontré Lynne Martineau. A ce moment, le juge a relevé le nom et le numéro de téléphone dans les annonces classées d'un quotidien de la capitale. "J'ai donné le nom d'Harry et mon numéro de téléphone. C'était le numéro direct à mon bureau après les heures normales de bureau."

Pour ce qui est des autres événements de cette première rencontre, le juge a confirmé que les affirmations de Mlle Martineau, reçues précédemment par la commission, étaient "substantiellement correctes". "Nous avons pris un verre, nous avons eu des relations sexuelles puis je l'ai reconduit à la porte d'entrée."

Le juge a aussi admis avoir rencontré Lynne Martineau, une deuxième fois dans son bureau, quelques semaines plus tard, dans les mêmes circonstances et avoir eu à nouveau des relations. C'est alors que la jeune fille lui a remis son nouveau numéro de téléphone.

Deux mois plus tard, soit le 17 juillet, il a de nouveau rencontré Mlle Martineau et a profité de ses faveurs sexuelles, dans l'appartement de cette dernière.

La qualité des bonnes vodkas, c'est leur discrétion.

Kamouraska a une qualité de plus, elle est bien de chez nous.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
les connaisseurs

CANADA EN BREF

Avions de chasse pour le Canada

ROME (AFP) — Le Canada pourrait acheter des Tornado MRCA, l'avion de chasse construit par un consortium italo-anglo-français, a déclaré vendredi à Rome le ministre canadien de la Défense M. Barney Danson.

Le Canada, qui doit remplacer 130 à 150 de ses avions de chasse, s'intéresse également aux F-14, F-15, F-16 et F-18 américains ainsi qu'au Mirage 2000 français.

En ce qui concerne la marine, le Canada pourrait se porter acquéreur de frégates italiennes du type Lupo, a ajouté M. Danson au cours d'une conférence de presse.

Le ministre qui a rencontré à Turin les dirigeants de l'Aeritalia Lio (constructeur italien du Tornado) s'est également entretenu à Rome avec son homologue italien, M. Attilio Ruffini. L'entretien a porté sur la situation en Méditerranée, en particulier sur le Moyen-Orient et sur Chypre.

Juge poignardé

SAINT-LOUIS-DE-KENT, Nouveau-Brunswick (PC) — Un ancien juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, M. Camille Léger, âgé de 68 ans, a été poignardé à mort, à son domicile, jeudi soir.

Un porte-parole de la GRC a précisé que M. Léger a été poignardé à trois reprises, une fois au cou et deux fois à l'abdomen. Plusieurs personnes ont été interrogées mais aucun suspect n'a encore été appréhendé.

Un voisin du magistrat a découvert le corps en soirée, après s'être rendu au domicile de M. Léger. Il s'était inquiété de ce que la victime n'était pas sortie de la journée, alors qu'elle se rendait habituellement plusieurs fois par jour à un magasin général voisin de son domicile.

Appel refusé

FREDERICTON (PC) — La Cour suprême du Nouveau-Brunswick a refusé vendredi d'entendre l'appel interjeté par John Edward Kenney, qui avait été reconnu coupable d'homicide involontaire, suite à l'incendie qui a causé la mort de 21 détenus, le 21 juin dernier, à la prison de Saint-Jean.

Kenney, dont la culpabilité avait été reconnue par les tribunaux d'instance inférieure en septembre, fut condamné à cinq ans de pénitencier. Il avait été libéré sous condition en attendant l'audition de son appel.

La défense prétendait qu'on n'avait pu prouver hors de tout doute que Kenney possédait des allumettes ou des objets inflammables lorsque le sinistre a éclaté en prison. La Couronne, pour sa part, affirmait que la culpabilité du prévenu avait été établie de façon très claire.

La défense n'a pas encore déterminé si elle se pourvoiera en appel en Cour suprême du Canada.

Cryolithe

ST. JOHN'S, Terre-Neuve (PC) — Le gouvernement de Terre-Neuve a refusé, comme le lui avait proposé l'Alcan, de louer de cette dernière, au prix de \$1, ses installations de récupération et de transformation de cryolithe.

Les autorités de St. John's ont plutôt réitéré leur offre d'acheter ces installations, pour la somme de \$1. La nouvelle a été confirmée lors d'une conférence de presse vendredi matin, par le ministre terre-neuvien des Mines et de l'Énergie, M. Brian Peckford.

L'Alcan a exprimé l'intention de fermer sa mine de cryolithe, la seule du Canada, le 1er février prochain. Il s'agit de la seule industrie de St. Lawrence, sur la péninsule terre-neuvienne de Burin.

Sa fermeture provoquerait la paralysie de l'économie entière de cette ville de 3,000 habitants.

M. Peckford a fait connaître la teneur d'une lettre qu'il a transmise à M. A. R. Lowe, vice-président de la division des mines d'Alcan, dans laquelle il qualifie "d'inacceptable" l'offre de location.

"Nous avons, plutôt, confirmé nos propositions initiales, affirmant que l'objectif du gouvernement est de devenir propriétaire de ces installations", de préciser M. Peckford.

"De ce fait, à la demande du gouvernement, et en son nom, je demande à la compagnie d'accepter un transfert de sa propriété sur les installations de cryolithe de St. Lawrence, en retour d'une somme de \$1", écrit le ministre.

Politiques de boycott

OTTAWA (PC) — Les conservateurs ont accusé hier le gouvernement d'avoir fait marche arrière sur la politique qu'il a adoptée à l'endroit du boycott exercé par les pays arabes.

Le leader conservateur M. Joe Clark, a déclaré à sa sortie des Communales que les libéraux ont mis de l'avant cette politique mais qu'il ne l'appliquent pas en pratique.

Une bonne partie de la période des questions d'hier a porté sur cette question des boycotts arabes et les conservateurs ont tenté de faire ressortir le fait que M. Jack Horner, ministre de l'Industrie et du Commerce, a fait des déclarations qui vont à l'encontre de cette politique annoncée l'année dernière.

M. Horner aurait affirmé que le gouvernement, contrairement à ce qu'il avait promis, ne rendra pas public les noms des compagnies impliquées dans ce boycott. Les compagnies qui font affaire avec les Arabes doivent déclarer qu'ils ne traitent pas avec Israël. A la limite, les Arabes peuvent refuser de commencer avec des entreprises dont certains dirigeants sont Juifs.

Au Nouveau-Brunswick

Le projet de construction du pipe-line est approuvé

OTTAWA (PC) — L'Office national de l'énergie a approuvé, hier le projet de construction d'un pipe line et l'amélioration des installations portuaires de Lorneville au Nouveau-Brunswick.

L'office a donc accepté la requête de la société Tenneco LNG Inc., de Houston au Texas, qui veut importer du gaz naturel liquéfié d'Algérie pour ensuite l'exporter par pipe line aux États-Unis.

Le gaz liquéfié doit être vendu en dernier ressort à la société Tennessee Gas Pipeline Company, une division de Tenneco Inc.

L'agence fédérale de réglementation de l'énergie a accordé des permis qui autorisent Tenneco à importer jusqu'à concurrence de 376 milliards de pieds cubes par années de gaz liquéfié et ce, pendant 20 ans, à partir de 1983.

En approuvant la demande de Tenneco, l'office a également accepté que la Trans-Canada Pipelines du Nouveau-Brunswick construise de nouvelles installa-

tions portuaires, à Lorneville.

Des installations seront destinées à la réception, au stockage et à la régazéification. Un pipe line de 36 pouces de diamètre sera construit de l'usine de vaporisation jusqu'à la frontière canado-américaine, près de St-Stephens, soit une distance de 66 milles.

La société Tenneco Atlantic Pipeline Company doit construire un raccordement du pipe line aux États-Unis de quelque 500 milles, afin d'acheminer le gaz vers les marchés américains.

La demande de Fox est rejetée

MONTREAL (PC) — Un juge de la Cour d'appel a refusé, vendredi, d'interdire temporairement le témoignage de policiers de la Gendarmérie royale du Canada devant la commission québécoise d'enquête de M. Jean Keable.

La demande en avait été faite par le solliciteur général Francis Fox, en attendant que soit débattu l'appel qu'il a interjeté d'une décision de la Cour supérieure sur la constitutionnalité même de la commission.

Les avocats des deux parties, a souligné le juge Fred Kaufman, auront tout le loisir de faire valoir leurs points de vue le 16 janvier prochain.

Mais pour le moment, a-t-il ajouté, "les arguments du plaignant ne m'ont pas convaincu, même si je considère sa cause sérieuse".

Le solliciteur général du Canada, après avoir porté en appel le jugement de la Cour supérieure qui déclarait la commission Keable constitutionnelle, avait réclamé qu'on interdise temporairement le témoignage de policiers de la GRC, jusqu'à ce que la cause soit plaidée.

La décision du juge Kaufman permet donc ces témoignages jusqu'au 16 janvier, alors que sera débattu l'appel même de M. Fox.